



La « monoparentalité » : d'une catégorie aux contours multiples à la diversité des situations vécues

MÉMO-RESSOURCE

Auteur : Jordan Parisse (jordan.parisse@mairie-lyon.fr)

Mise à jour : 26/06/2025

Introduction

Ce mémo a pour objectif de mieux comprendre les « familles monoparentales » en tant que réalité juridique et statistique, mais aussi vécue, alors même que la monoparentalité – ou plutôt les monoparentalités – constitue un enjeu pour de nombreuses politiques publiques portés par la Ville (petite enfance, éducation, jeunesses, emploi-insertion, politique de la ville, etc.).

Il s'appuie sur l'actualisation récente des connaissances en sciences sociales, tant s'agissant des évolutions de la catégorie et de ses modalités de description statistique, que de la caractérisation des conditions et des trajectoires de vie associées à cette typologie familiale – elle-même majoritairement transitoire dans le cycle de vie et articulée à l'ensemble des formes possibles de cohabitation au sein d'un même logement. Il offre également une mise en perspective sur les principaux dispositifs de politiques publiques, en particulier les transferts sociaux et fiscaux, de soutien aux familles monoparentales.

Ce mémo exploite, plus particulièrement, l'ensemble des contributions publiées dans l'ouvrage dirigé par Marie-Clémence Le Pape (Université Lumière Lyon 2-DREES) et Clémence Helfter (CNAF), sous l'égide de la Caisse nationale d'Allocations familiales (CNAF) : *Les familles monoparentales : conditions de vie, vécu et action publique. Un état des savoirs* (Paris, La Documentation française, 2023). Cet ouvrage est accessible librement [en ligne](#).

D'autres sources sont également mobilisées, ainsi que des données statistiques localisées traitées par nos soins. Les sources sont systématiques indiquées en bas à droite de chaque page.



Sommaire

- Les contours juridique et statistique de la « monoparentalité » [4](#)
- L'approche statistique de la monoparentalité et ses évolutions récentes [8](#)
- Les tendances démographiques [19](#)
- L'inscription de la monoparentalité dans la ville [23](#)
- La monoparentalité dans le cycle de vie des parents et des enfants [29](#)
- Les conditions de vie des familles monoparentales [34](#)
- Une diversité de situations au sein des familles monoparentales [39](#)
- Des politiques publiques de prise en compte de la monoparentalité [43](#)
- À retenir [46](#)





Les contours juridique et statistique de la « monoparentalité »

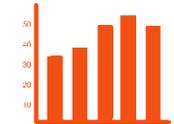
DES CATÉGORIES À DISTINGUER

L'apparition conjointe des notions de « famille monoparentale » et de « parent isolé » dans les années 1970 en France

📌 Le contexte : les années 1970, une période charnière de la politique familiale en France

- Une **hausse quantitative** du nombre de familles en situation de monoparentalité
- Une **modification du profil des ménages monoparentaux** avec l'augmentation du nombre de personnes divorcées et de célibataires par rapport aux veuves et veufs, entraînant une féminisation de la pauvreté
- L'adoption de plusieurs **réformes de société majeures relatives à la famille** sont adoptées :
 - › Loi relative à l'**autorité parentale** en 1970 (qui remplace les notions « d'autorité paternelle » et de « chef de famille »)
 - › Loi relative à la **filiation** en 1972 (qui affirme l'égalité entre filiation dite « légitime » [lorsque les parents sont mariés] et filiation dite « naturelle » [« hors mariage »])
 - › Loi sur l'**interruption volontaire de grossesse** (IVG) en 1975
 - › Loi créant le **divorce par consentement mutuel** en 1975

Création de la catégorie statistique de « famille monoparentale »



↳ La catégorie apparaît dans le recensement en 1982

La création de ces deux catégories connexes absorbent dans un nouvel ensemble les **veuves et veufs**, les **mères célibataires** ou encore les « **filles-mères** » d'un côté (des catégories jusqu'alors très stigmatisées socialement), et les **personnes divorcées** de l'autre, marquant une évolution des représentations de la famille

Création de la catégorie juridique de « parent isolé »



↳ Création de l'Allocation de parent isolé (API) en 1976



Des approches statistique et juridique porteuses de deux modes complémentaires de qualification de la monoparentalité



La catégorie statistique
de « famille monoparentale »



↳ Une approche centrée sur logement et les personnes qui y vivent (Insee)

- Le ménage désigne l'ensemble des occupants d'un même logement
- La famille est la partie d'un ménage constituée d'au moins deux personnes,
 - › soit un couple avec ou sans enfant(s),
 - › soit une famille monoparentale
- « Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant). »



La catégorie juridique
de « parent isolé »



↳ Une approche centrée la notion « d'enfant à charge »

« Un parent isolé, au sens des politiques sociales, est un adulte ayant à charge au moins un enfant. La charge de l'enfant s'entend de la direction matérielle apportée à ce dernier. Outre l'éducation, elle comprend les soins matériels nécessaires à l'enfant mais également le soutien financier apporté à ce dernier. Elle consiste notamment à assurer les frais d'entretien de l'enfant (logement, nourriture, habillement...) » (Collombet & Math, 2023).



↳ Une approche centrée sur la caractérisation de la situation d'isolement du parent

« Est considérée comme isolée une personne veuve, divorcée, séparée ou célibataire qui ne vit pas en couple de manière notoire et permanente et qui notamment ne met pas en commun avec un conjoint, concubin ou partenaire de pacte civil de solidarité, ses ressources et ses charges » (art. L262-9 du Code de l'action sociale et des familles).



Des approches statistique et juridique qui ne dépendent pas du lien des enfants avec leur autre parent (le cas échéant)



Les catégories de « famille monoparentale » ou de « parent isolé » ne sont pas dépendantes...

...du lien de parenté du ou des enfant(s) avec leur autre parent (le cas échéant)

Ce lien crée des obligations juridiques entre les parents séparés (exemples de la pension alimentaire ou du partage des allocations familiales en cas de garde alternée), mais ne joue pas sur la définition de la monoparentalité en tant que telle.

Parent isolé / Famille monoparentale



← Pension alimentaire

← Implication formelle



Parent isolé / Famille monoparentale

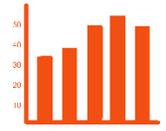
...du niveau d'implication dans la vie du ou des enfant(s) de leur autre parent (le cas échéant)

L'autre parent peut ainsi être pleinement investi dans l'éducation de son/ses enfant(s), sans que cela ne remette en cause, statistiquement ou juridiquement parlant, la situation de monoparentalité dans laquelle vi(vent)t principalement le ou les enfant(s).



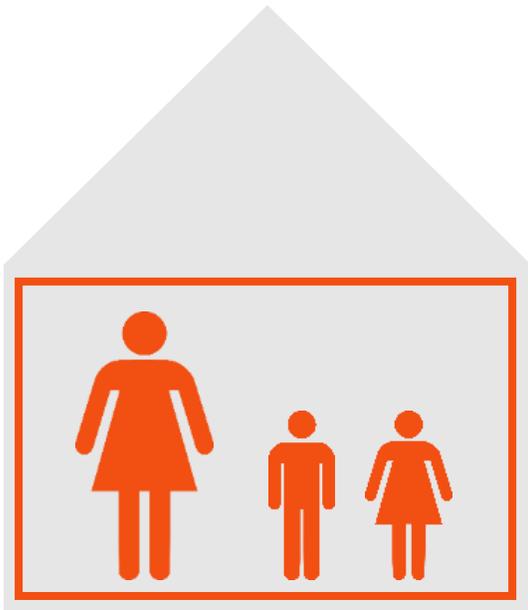
L'approche statistique de la monoparentalité et ses évolutions récentes

UNE CATÉGORIE EN ÉVOLUTION, PORTEUSE DE PLUSIEURS LIMITES



Une approche statistique des ménages et des familles centrée sur le logement et les personnes qui y vivent

- Dans la plupart des enquêtes statistiques, en particulier dans le recensement de la population réalisé par l'Insee, **l'unité de comptabilisation principale des individus est celle du logement** dans lequel ils vivent.
- Au sein d'un même logement, les individus peuvent vivre :
 - › soit seuls,
 - › soit au sein d'une famille,
 - › soit en cohabitant ensemble sans former de famille (exemple de la colocation).
- Les modalités de comptage des individus selon leur situation familiale sont affectées par **plusieurs facteurs** :
 - › Comment se définit une famille ?
 - › Comment se définit un enfant dans une famille ?
 - › Comment définit-on la vie commune au sein d'un logement ?
 - › Comment comptabilise-t-on les individus qui ne vivent pas tout le temps dans le logement ?
- En conséquence : la manière de comptabiliser statistiquement les familles monoparentales (mais aussi les couples) dépend de la réponse à ces différentes questions.





Une catégorie affectée par la manière de considérer ce qu'est « vivre dans le logement »

➔ Qu'est-ce que « vivre dans le logement » ?

La notion de « vie commune » au sein d'un même logement dépend, selon les sources, des critères utilisés pour définir le contour d'un ménage

Le « ménage » au sens du recensement de l'Insee

L'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté



Le « ménage fiscal » au sens de la DGFiP

Le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus.



Le « foyer allocataire » au sens de la CAF

Regroupe l'ensemble des allocataires CAF d'un même foyer (à rapprocher de la notion de ménage). Les allocataires sont les personnes qui perçoivent au moins une allocation en regard de leur situation familiale et/ou monétaire.





Une catégorie affectée par le mode de description des structures familiales au sein d'un même logement (1)

De manière classique, le recensement de la population décrit les structures familiales au sein d'un même logement en trois catégories

Les couples
sans enfant

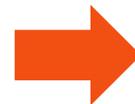
Les couples
avec enfant(s)

Les familles
monoparentales

Ce mode de description intègre deux
catégories principales de familles avec enfants



Dans cette typologie, les couples
avec enfants ne sont pas
obligatoirement formés des deux
parents de (des) l'enfant(s)



L'Insee précise, en effet : « L'enfant d'une famille peut être l'enfant des deux parents, de l'un ou de l'autre, un enfant adopté ou un enfant en tutelle de l'un ou l'autre parents. »

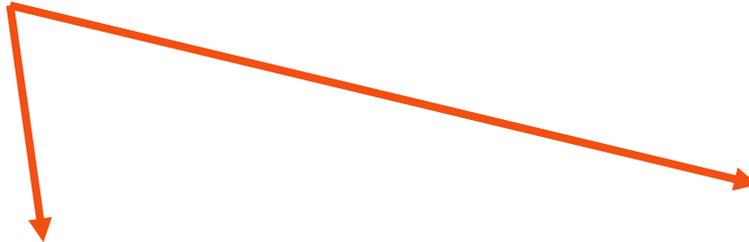




Une catégorie affectée par le mode de description des structures familiales au sein d'un même logement (2)

↳ Une part des familles monoparentales échappent à la classification des familles dans le recensement

Dans le recensement de la population, un certain nombre de familles monoparentales échappent à la classification habituelle des ménages avec famille(s) et sont alors comptabilisées dans la catégorie des ménages dits « complexes » (hors famille dans un ménage de plusieurs personnes).



↳ Exemple

Un ménage composé d'une femme et de sa fille de 17 ans, ayant elle-même un enfant de 6 mois ; dans ce cas le ménage est composé de deux familles monoparentales.

Familles et ménages dans le recensement en 2018

	Couple avec enfant(s)	Familles monoparentales
Nombre de familles (en milliers) ...		
... <i>constituant tout leur ménage (en milliers)</i>	7 337,6	2 768,4
... <i>insérées dans un ménage complexe</i>	221,6	2 62,4
Total des familles	7 559,2	3 031,8
Part de familles insérées dans un ménage complexe (en %)	2,9	8,7

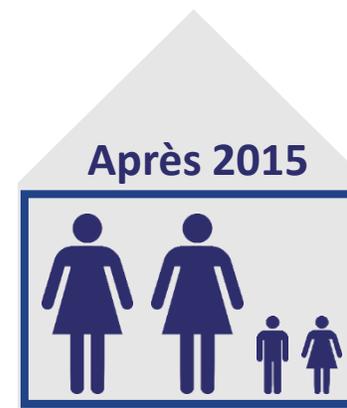
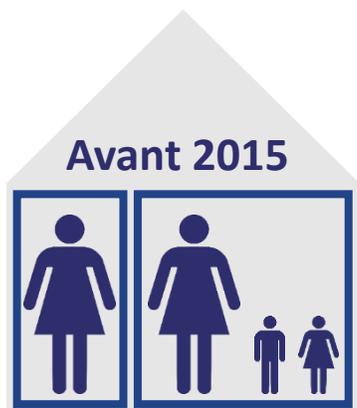
Source : Insee, recensement 2018, exploitation complémentaire.
 Champ : familles avec enfant(s), sans limite d'âge, France hors Mayotte.





Une catégorie affectée par le mode de description des structures familiales au sein d'un même logement (3)

↳ La reconnaissance des familles homoparentales comme familles à part entière en 2015



« Jusqu'en 2015, les familles homoparentales étaient invisibles dans le recensement, comptées comme un ménage complexe comprenant une famille *monoparentale* (un des conjoints et les enfants) et une personne isolée (le second conjoint). »

« A partir de l'enquête annuelle de recensement de 2015, un couple est formé de deux personnes, quel que soit leur sexe, vivant dans le même logement et déclarant toutes les deux, soit être mariées, soit vivre en couple. Cette évolution affecte également les familles : la définition de la famille est inchangée, mais son champ intègre les couples de même sexe, avec ou sans enfant. »

« La prise en compte des familles homoparentales a donc mécaniquement réduit le nombre de familles *monoparentales*. »

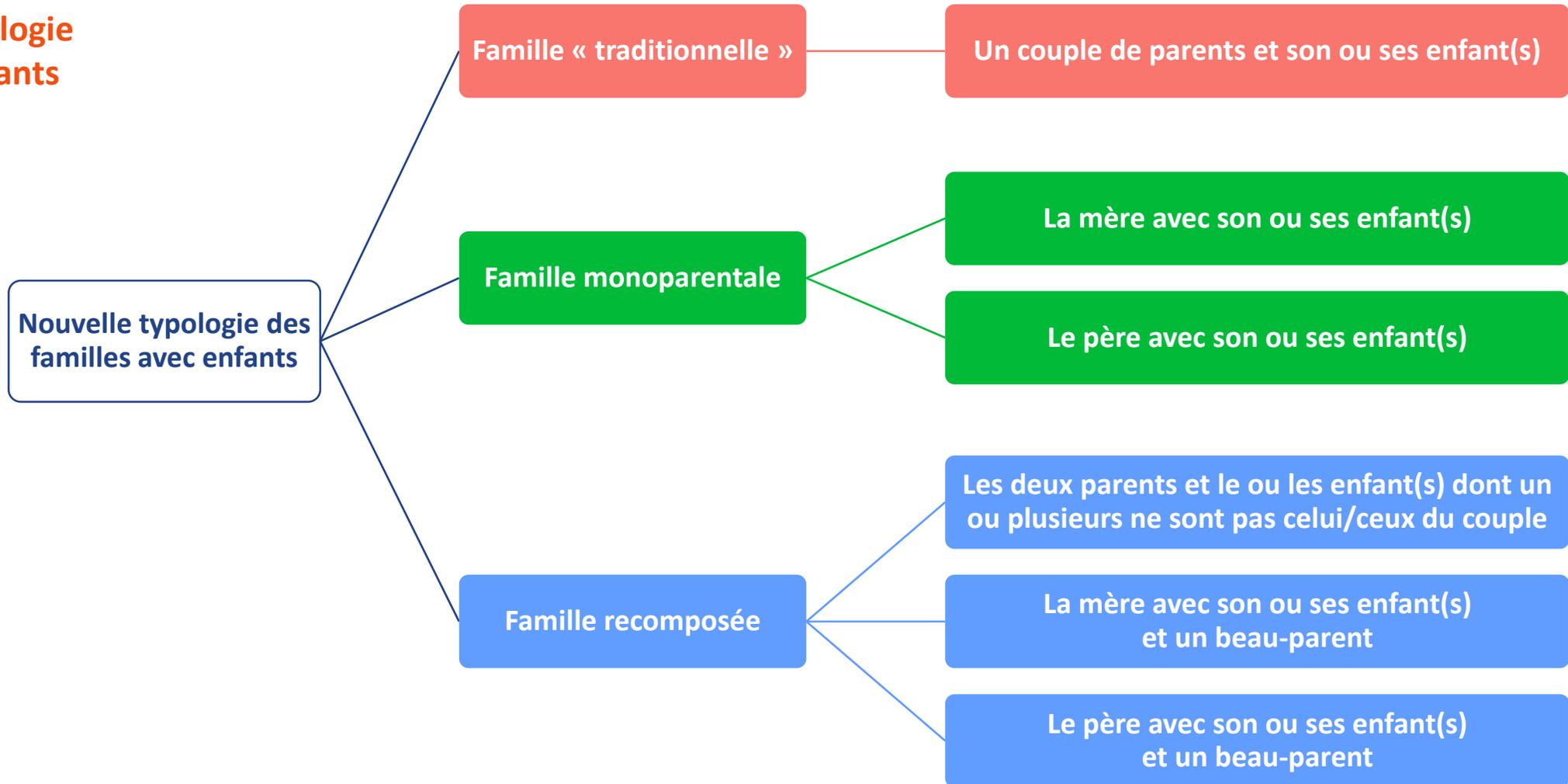


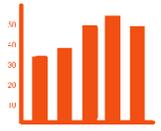


Une catégorie affectée par le mode de description des structures familiales au sein d'un même logement (4)

➤ Une nouvelle typologie des familles avec enfants introduite en 2018

En 2018, la feuille « Logement » du questionnaire du recensement de la population a été modifiée afin de permettre une meilleure description des liens de parenté entre chacune des personnes du logement. Le mode de description des familles avec enfants propose désormais trois catégories.





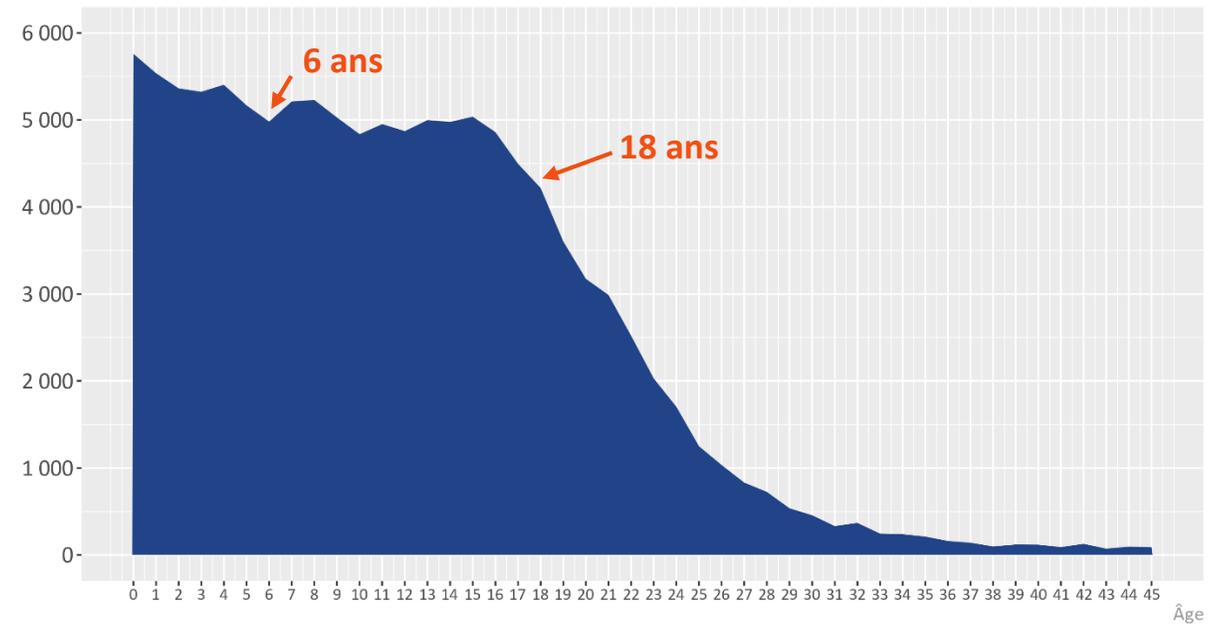
Une catégorie affectée par la manière de comptabiliser les « enfants » dans une famille (1) : l'âge des enfants

➤ Qu'est-ce qu'un « enfant » ?

- Au sens statistique, « un enfant est une personne qui vit dans le *même logement qu'au moins un de ses parents sans avoir elle-même d'enfant ou de conjoint dans le logement* ».
- La prise en compte de l'enfant dans les enquêtes statistiques **peut varier selon son âge** :
 - › Dans le recensement, depuis 1982, il n'y a aucune limite d'âge pour être considéré comme enfant (auparavant un âge limite était fixé à 25 ans).
 - › Dans l'enquête [Famille et logements](#) (réalisée en 2011, renouvelée en 2025), seuls les enfants de moins de 18 ans sont pris en compte.
 - › Dans l'enquête [Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants](#) (réalisée en 2021), seuls les enfants de moins de 6 ans sont pris en compte.

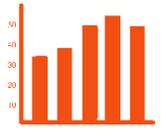
Nombre d'enfants d'une famille de 0 à 45 ans par âge à Lyon en 2021

Champ : population des ménages



Source : Insee RP 2021 - Traitements : Ville de Lyon-DDT





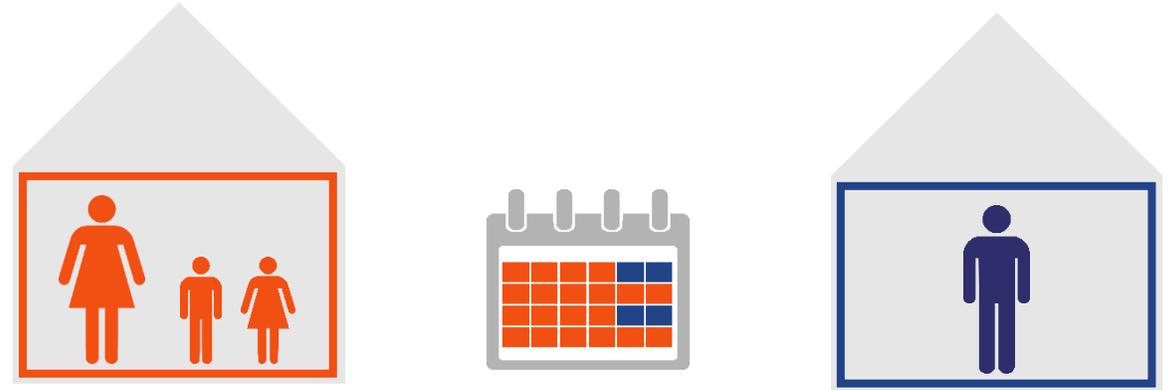
Une catégorie affectée par la manière de comptabiliser les « enfants » dans une famille (2) : les parents séparés

En 2018, la feuille « Logement » du questionnaire du recensement de la population a été modifiée afin de mieux prendre en compte les situations de multi-résidences, en particulier des enfants vivant en garde-alternée (14% des enfants dont les parents sont séparés en France en 2023).

Dans l'ancien questionnaire, ceux-ci pouvaient en effet être comptés à tort deux fois dans chacun de leur logement (entraînant des sur-estimations).

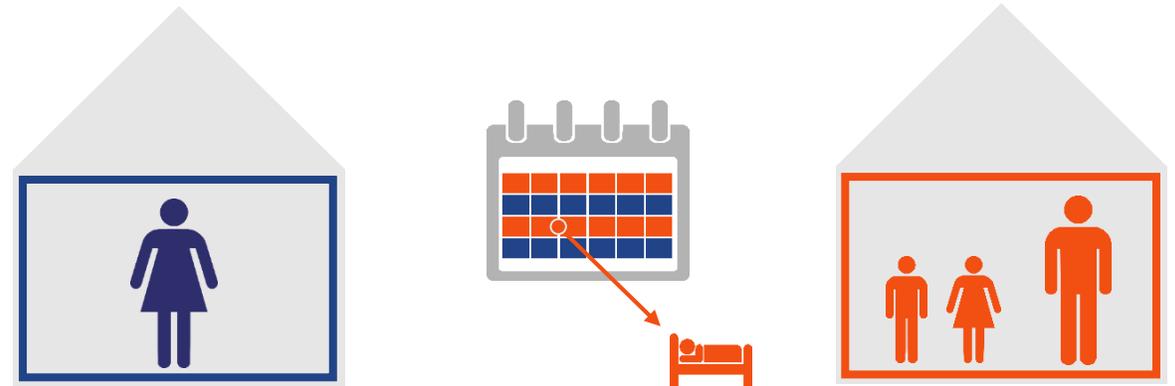
➤ Cas n°1 : les enfants vivent la majorité du temps chez l'un des deux parents

Si les enfants vivent plus de la moitié du temps chez leur mère, ils sont comptabilisés dans le logement de leur mère.



➤ Cas n°2 : en cas de garde-alternée

Si les enfants vivent la moitié du temps dans chaque logement de la mère et du père (garde alternée), ceux-ci sont comptabilisés chez la mère ou le père selon s'ils y ont passé la nuit de telle date à telle date (indiquée dans le questionnaire) : dans l'exemple ci-contre, ils sont comptabilisés chez leur père.

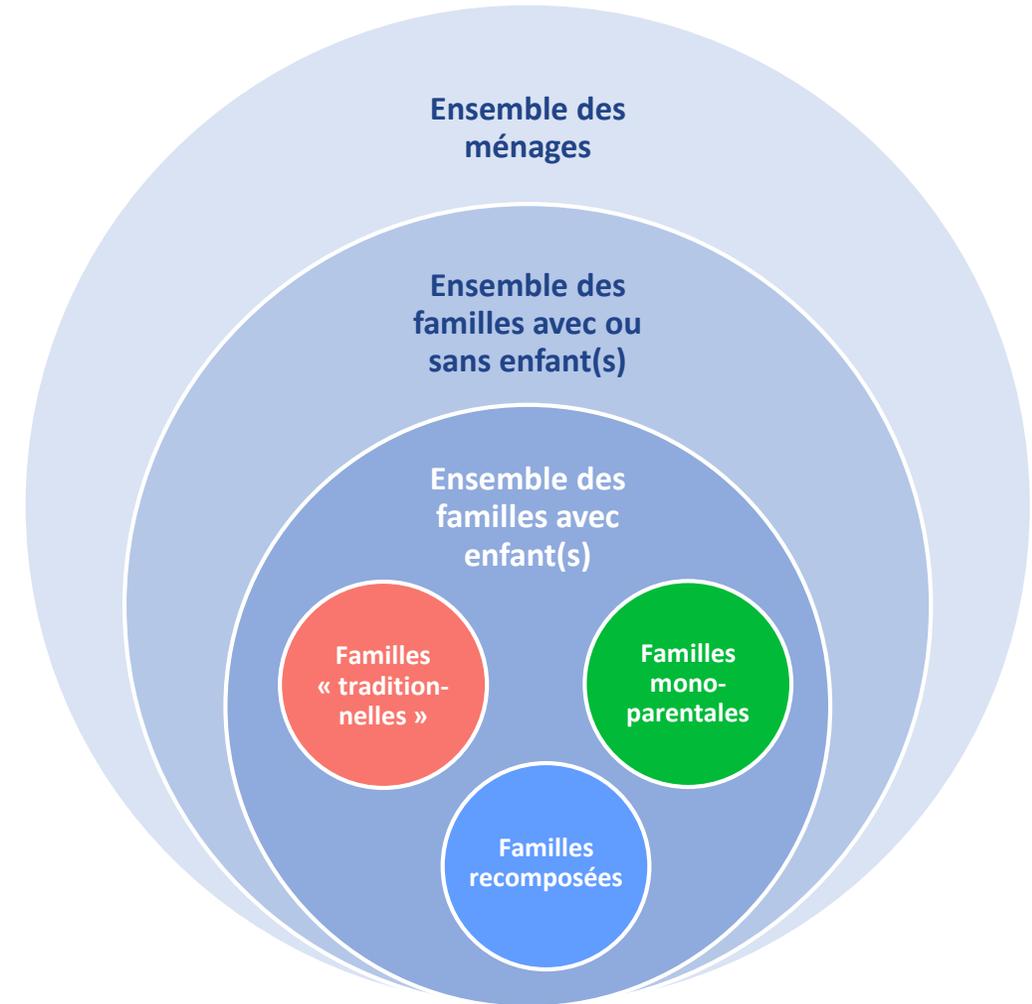


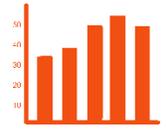


Des précautions méthodologiques à considérer pour les comparaisons dans le temps et de calcul des proportions



- L'ensemble des évolutions présentées précédemment, qui affectent la catégorie des familles monoparentales dans le recensement de la population, mais aussi celle des couples avec enfant(s), nécessite **des précautions dans l'utilisation et l'interprétation des comparaisons dans le temps**, en particulier à partir de 2015.
- Concernant les calculs de proportions, il convient dès lors d'**être attentif à la façon dont sont calculés les taux présentés**, en se posant toujours au moins les deux questions suivantes :
 - › Le taux est-il calculé **sur l'ensemble des familles avec enfants, sur l'ensemble des familles ou bien sur l'ensemble des ménages** (y compris les personnes vivant seules et/ou hors ménage) ?
 - › Le taux est-il calculé **en prenant en compte l'âge des enfants** dans la famille ou non ?





Une définition porteuse d'angles morts, qui invite à mobiliser une diversité de sources d'enquêtes

- La définition de la famille monoparentale au sens statistique tend à donner **une image « fixe »** de ces familles (mais ce « problème » n'est pas spécifique à cette catégorie).
- Parce que centrée sur le logement, cette définition statistique de la famille monoparentale ne permet pas – ou mal – de comprendre :
 - › l'inscription de la monoparentalité dans **les trajectoires biographiques** des individus ;
 - › l'inscription des enfants dans **les différents espaces** (logement de la mère, logement du père, etc.) ;
 - › l'inscription dans **les relations avec les membres extérieurs à la famille monoparentale** elle-même (autres membres de la famille, situation des parents de famille monoparentale en couple non cohabitant, autres adultes du ménage lorsque la famille monoparentale se trouve dans un ménage dit « complexe, etc.).
- La mobilisation de différentes sources de données, et notamment les enquêtes spécifiques telles que l'enquête Famille et logements, est donc nécessaire pour **appréhender la diversité des situations au sein des familles monoparentales.**



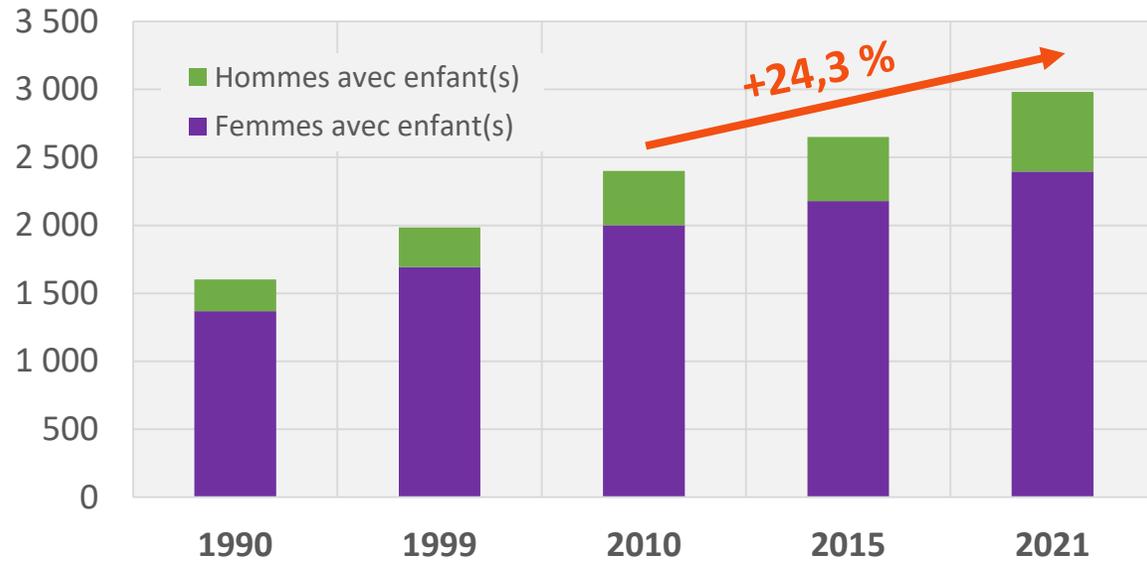


Les tendances démographiques

COMMENT ÉVOLUE LE NOMBRE DE FAMILLES MONOPARENTALES ?

Des familles monoparentales dont le nombre augmente ainsi que la part au sein des familles en France Métropolitaine

Nombre de familles monoparentales en France métropolitaine (en milliers)

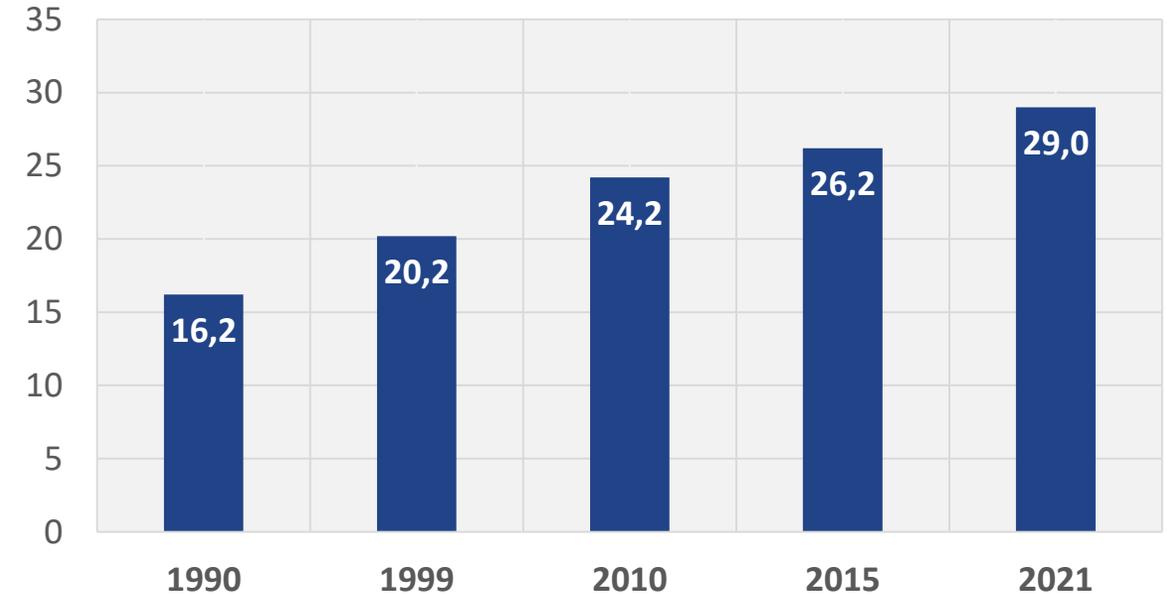


Source : Insee, recensement. Champ : familles monoparentales, France métropolitaine.

Le nombre de familles monoparentales augmente continuellement depuis 1990 en France métropolitaine.

Entre 2010 et 2021, le nombre de famille monoparentales s'est accru de près de 24 % en France métropolitaine.

Part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles avec enfants en France métropolitaine (en %)



Source : Insee, recensement. Champ : familles avec enfant(s), France métropolitaine.

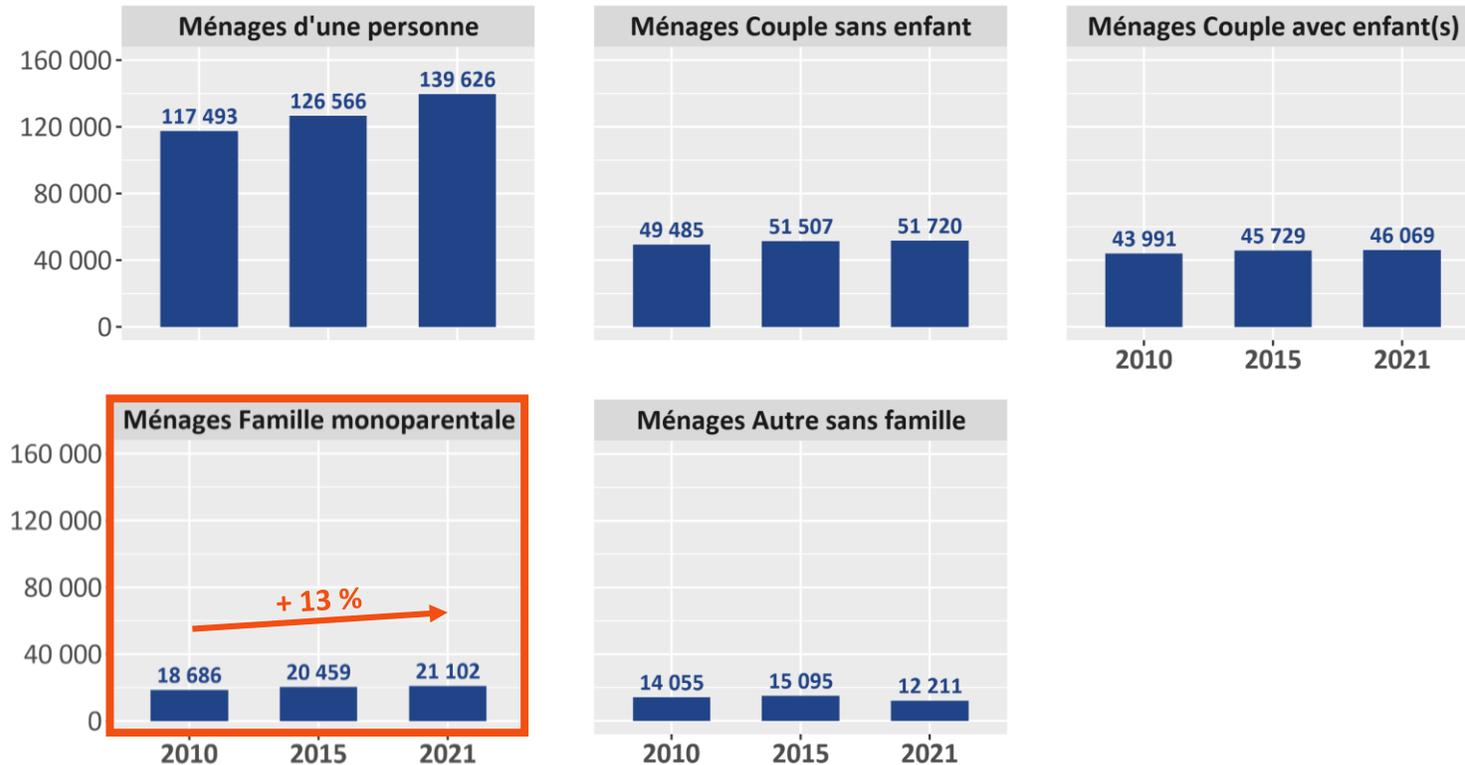
La part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles avec enfants augmente également depuis 1990.

On compte aujourd'hui environ quatre femmes pour un homme parmi les parents de famille monoparentale mais la part des hommes augmente continuellement.

À Lyon, une augmentation de nombre de familles monoparentales, mais nettement moins rapide qu'à l'échelle nationale

Evolution des ménages par type entre 2010 et 2021 à Lyon (en volume)

Champ : ensemble des ménages



**+ 2 400 ménages
entre 2010 et 2021**

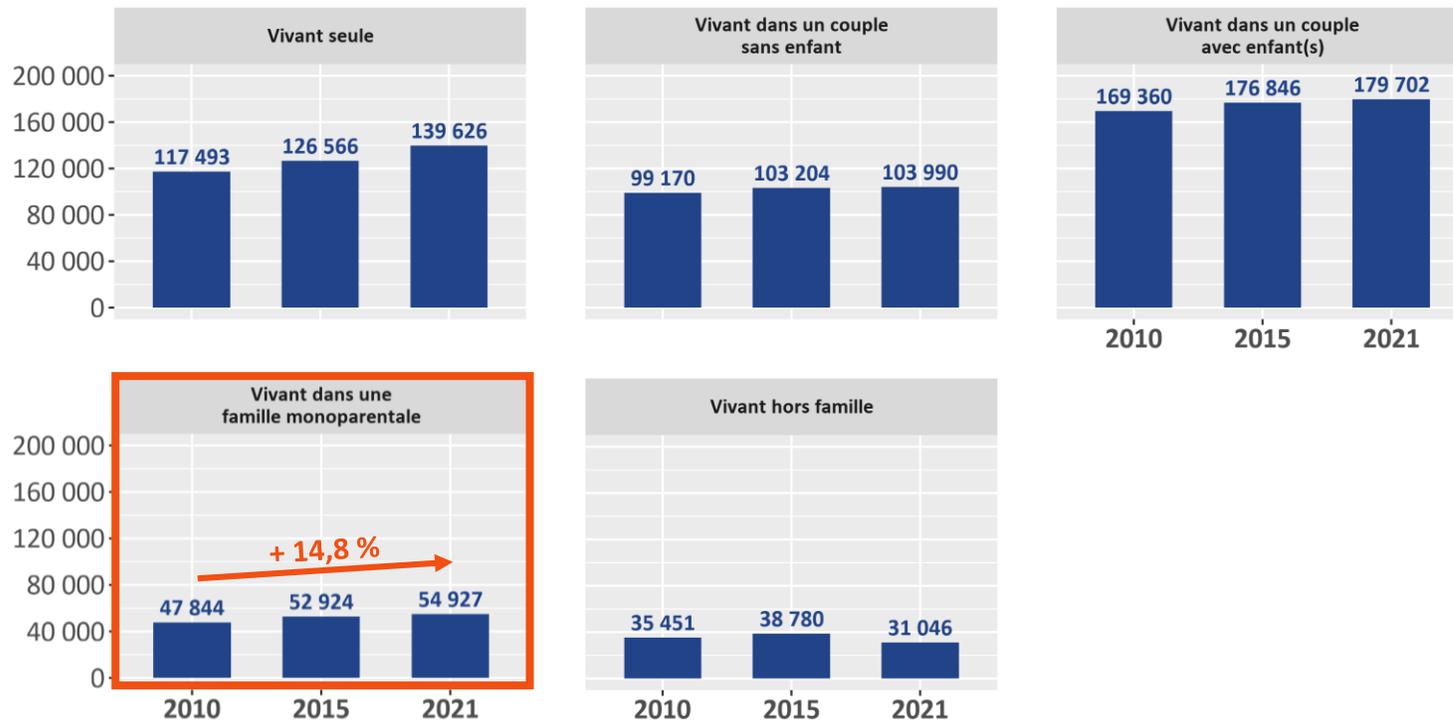
Source : Insee RP 2021, 2015, 2010 - Traitements : Ville de Lyon-DDT

- À Lyon, le nombre de familles monoparentales augmente également entre 2010 et 2021 (+2400 ménages).
- Mais l'augmentation constatée est nettement moins rapide que celle observée à l'échelle nationale (+13% contre +24%).
- En termes de poids dans l'ensemble des ménages, les familles monoparentales représentent à Lyon, en 2021 :
 - › 31,4 % des familles avec enfants
 - › 17,6 % de l'ensemble des familles avec ou sans enfant(s)
 - › 7,8 % de l'ensemble des ménages

À Lyon, la population des familles monoparentales, parents et enfants compris, augmente plus rapidement que l'ensemble de la population

Evolution de la population des ménages par type entre 2010 et 2021 à Lyon (en volume)

Champ : population des ménages



**+ 7 000 personnes
entre 2010 et 2021**

Source : Insee RP 2021, 2015, 2010 - Traitements : Ville de Lyon-DDT

- Près de 55 000 individus vivent au sein d'une famille monoparentale en 2021 à Lyon.
- La population totale vivant au sein d'une famille monoparentale (parents et enfants compris), augmente de près de 7 000 personnes entre 2010 et 2021.
- Cela correspond à une hausse de 14,8 %, qui est près de deux fois plus rapide que le rythme de croissance de la population lyonnaise sur la même période (+7,2%).
- En termes de poids dans la population, l'ensemble des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale représente en 2021 :
 - › 23,4 % de la population vivant au sein d'une famille avec enfants
 - › 16,2 % de la population vivant dans une famille avec ou sans enfant(s)
 - › 10,5 % de l'ensemble de la population lyonnaise

L'inscription de la monoparentalité dans la ville

OÙ RÉSIDE LA POPULATION LYONNAISE VIVANT AU SEIN D'UNE
FAMILLE MONOPARENTALE ?

Méthodologie de l'approche à l'IRIS



Géographie prioritaire de la
Politique de la Ville 2024 à Lyon

Le Vergoin

La Duchère

Gorge de Loup
La Vallonnière

Soeur Janin

Cités Sociales Gerland

Moulin à Vent

Moncey

Laennec

Mermoz

Etats-Unis - Langlet-Santy

Légende

- Quartier Politique de la Ville (QPV)
- Quartier Populaire Métropolitain (QPM)
- Iris 2024
- Iris-QPV
- Arrondissement

0 1 2 km

- A l'échelle des Iris, l'analyse distingue :
 - › Les Iris sur lesquels est situé un quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) [contours rouges sur la carte] – les IRIS concernés, dénommés « Iris-QPV », sont colorés en verts sur la carte*.
 - › Les IRIS ne comptant aucun QPV (ils sont dénommés « Iris-hors QPV »).
- Les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) sont définis par l'Etat :
 - › Leurs habitantes et habitants ont majoritairement des revenus inférieurs au seuil de pauvreté (cf. [mémo-ressource dédié](#))
 - › Ils et elles cumulent de surcroît plusieurs facteurs de fragilité (au regard de la situation sociale, scolaire, sanitaire, ou encore vis-à-vis de l'emploi, etc.)
 - › On comptabilise en pratique 12 quartiers prioritaires à Lyon (certains pouvant être regroupés dans un même périmètre administratif)
- Cette approche se veut donc « *a minima* » dans la mesure où elle dilue la situation des QPV dans des ensembles territoriaux plus larges dont la composition est plus mixte au sens socio-démographique.

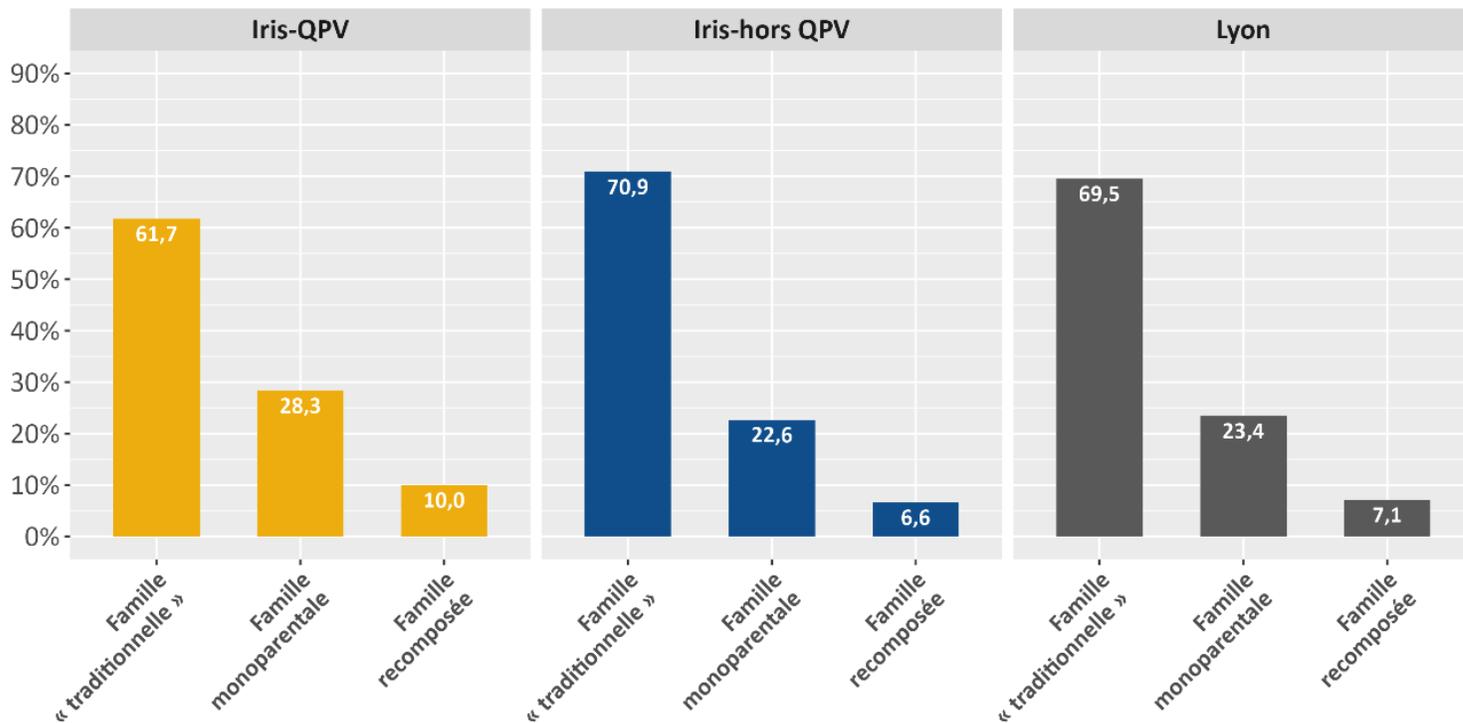
Remarque : dans ce document, les quartiers populaires métropolitains (QPM) [contours bleus sur la carte], ne sont pas pris en compte dans les traitements statistiques, le temps de consolider les approches statistiques sur ces périmètres non reconnus par l'Etat.



Une surreprésentation de la monoparentalité (enfants et parents compris) dans les quartiers prioritaires ou à proximité

La population par type de famille détaillé à Lyon par lieu de résidence en 2021 (en %)

Champ : population des familles avec enfant(s), QPV 2024



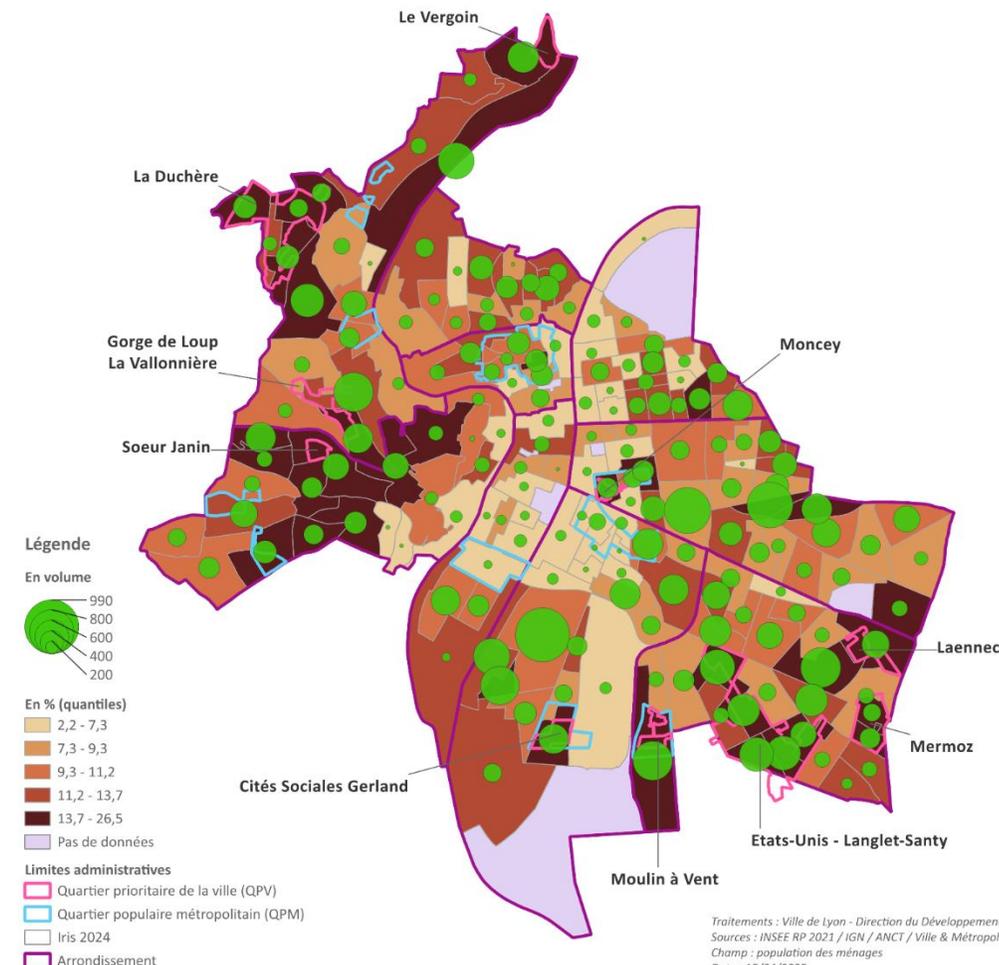
Source : Insee RP 2021 - Traitements : Ville de Lyon-DDT

En 2021 à Lyon, dans l'approche à l'IRIS, parmi l'ensemble de la population vivant dans une famille avec enfant(s), c'est-à-dire parents et enfants compris, celle qui vit dans une famille monoparentale est surreprésentée dans les quartiers prioritaires ou à proximité : 28,3% des familles avec enfant(s) y sont monoparentales contre 22,6% dans le reste de la commune.

Un poids démographique de la monoparentalité également plus marqué dans les quartiers prioritaires ou à proximité

- En 2021 à Lyon, la population vivant au sein d'une famille monoparentale (parents et enfants) représente environ 10,8% de la population.
- A l'échelle infra-communale, dans l'approche à l'IRIS, on observe également (de manière logique) que le poids démographique de la monoparentalité dans l'ensemble de la population est plus important dans les quartiers prioritaires ou à proximité.
- On observe également, hors quartier prioritaire, un important poids démographique de la monoparentalité sur le plateau du 5^e arrondissement, les secteurs du grand Vaise et de l'Industrie dans le 9^e, ainsi que le nord du quartier Sans souci dans le 3^e arrondissement.

La population (enfants et parents compris) vivant dans une famille monoparentale en 2021 à Lyon



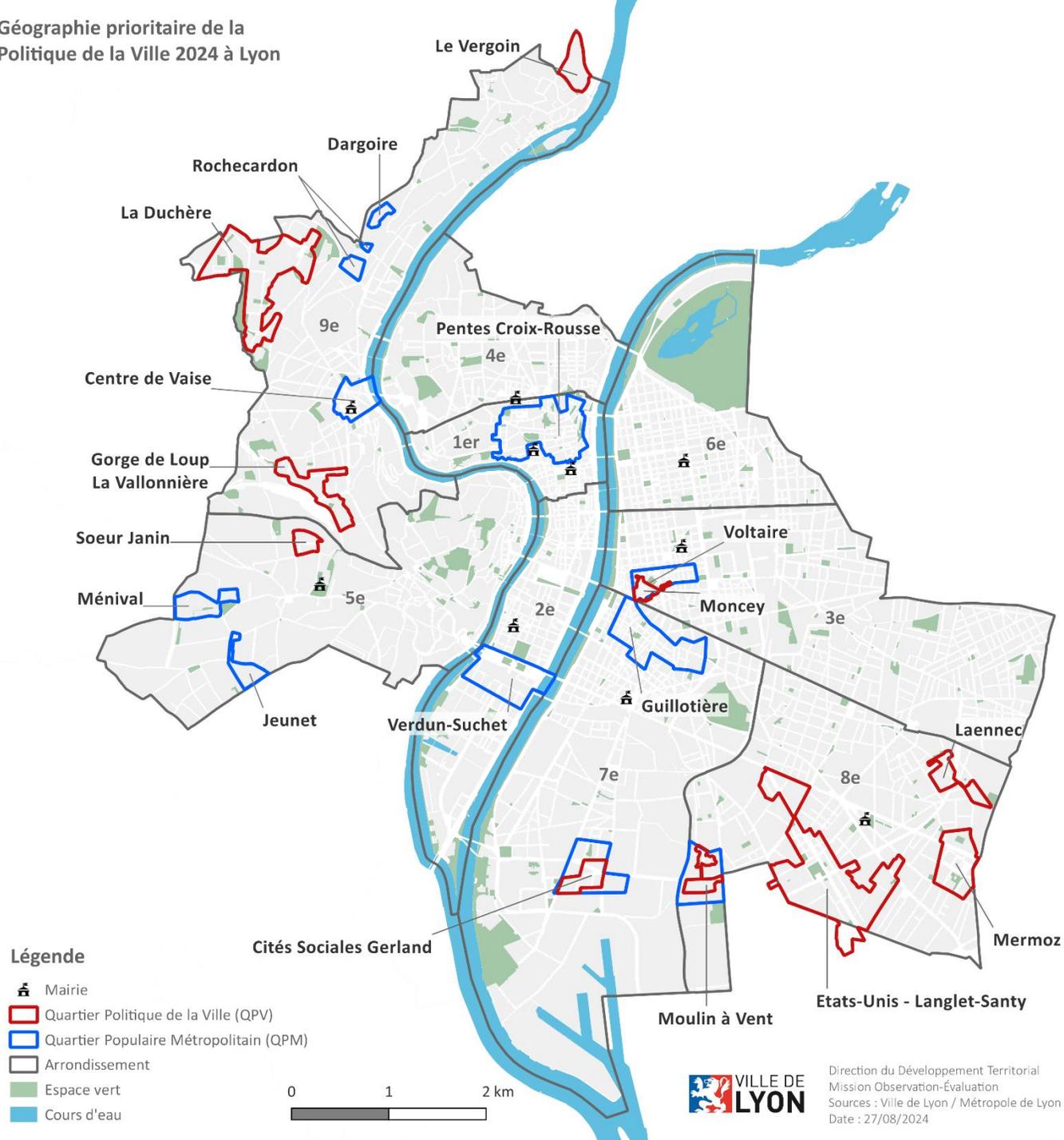
Traitements : Ville de Lyon - Direction du Développement territorial
Sources : INSEE RP 2021 / IGN / ANCT / Ville & Métropole de Lyon
Champ : population des ménages
Date : 15/04/2025

Méthodologie de l'approche au QPV

- Parallèlement aux données diffusées au niveau des IRIS, l'Insee propose également une série d'indicateurs portant sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) [contours rouges sur la carte], à partir du recensement de la population pour l'année 2020.
- Nous avons exploité l'ensemble de ces indicateurs, issus de la base « Estimations démographiques » et nous avons recalculé chacun d'eux à l'échelle de Lyon et de la Métropole de Lyon, afin de disposer d'un repère de comparaison fiable.
- Cette approche est plus restrictive que l'approche à l'IRIS utilisée dans la slide précédente, au sens où ne sont ici pris en compte que les populations résidence au sein d'un périmètre QPV.

Remarque : dans ce document, les quartiers populaires métropolitains (QPM) [contours bleus sur la carte], ne sont pas pris en compte dans les traitements statistiques, le temps de consolider les approches statistiques sur ces périmètres non reconnus par l'Etat.

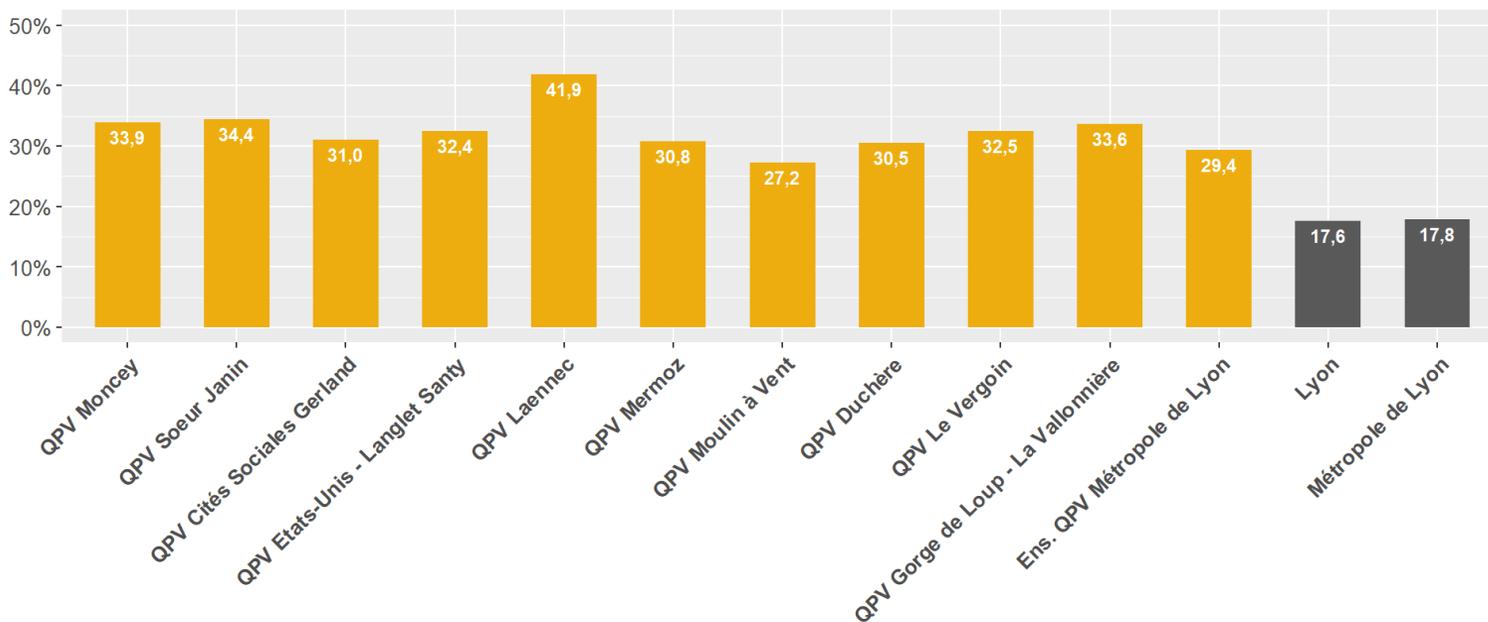
Géographie prioritaire de la
Politique de la Ville 2024 à Lyon



Une surreprésentation des familles monoparentales dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV)

Part des familles monoparentales

Champ : ensemble des ménages avec famille (avec ou sans enfant[s])



Source : Insee RP 2020 - Traitements : Ville de Lyon-DDT

- En 2020, par rapport à l'ensemble de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon, les ménages formés d'une famille monoparentale sont surreprésentés dans les QPV, parmi l'ensemble des familles (avec ou sans enfant).
- Les familles monoparentales représentent environ un tiers des familles dans les QPV contre moins d'une sur cinq à l'échelle de Lyon et de la Métropole de Lyon.
- Le QPV de Laennec, dans le 8^e arrondissement, est celui où la part de familles monoparentales est la plus importante (près de 42% des familles).



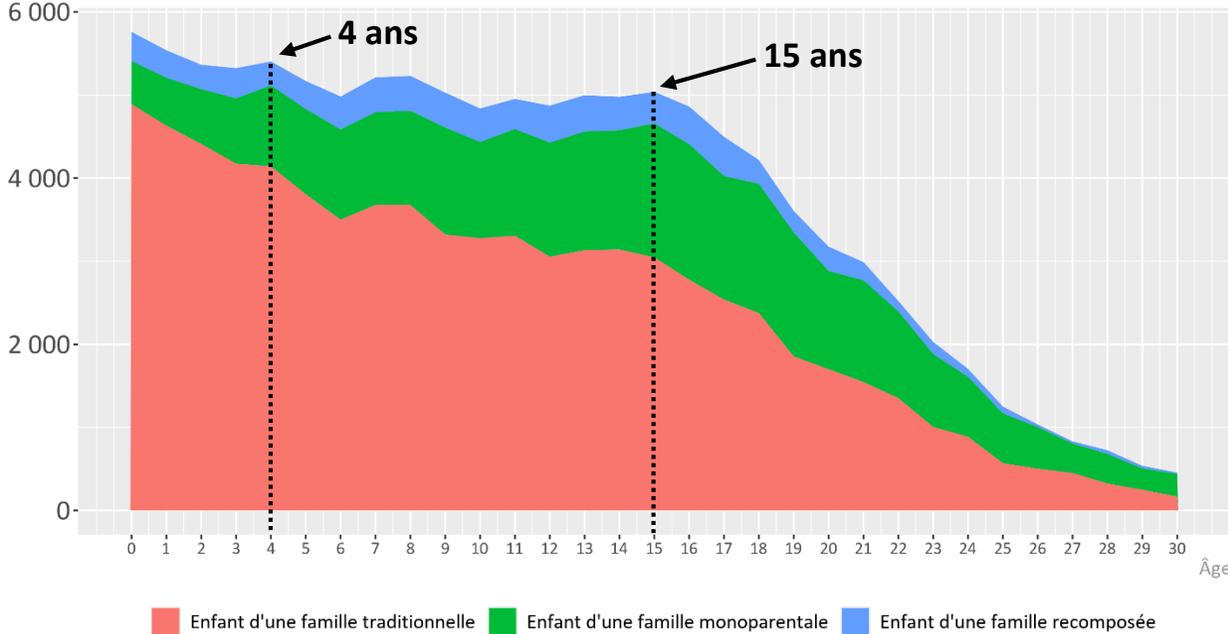
La monoparentalité dans le cycle de vie des parents et des enfants

DES SITUATIONS QUI ÉVOLUENT FORTEMENT SELON L'ÂGE ET LE « MODE D'ENTRÉE » DANS LA MONOPARENTALITÉ

Des situations familiales qui évoluent fortement selon l'âge des enfants... et des parents

Les enfants de 0 à 30 ans par type de famille détaillé et par âge à Lyon en 2021

Champ : population des ménages

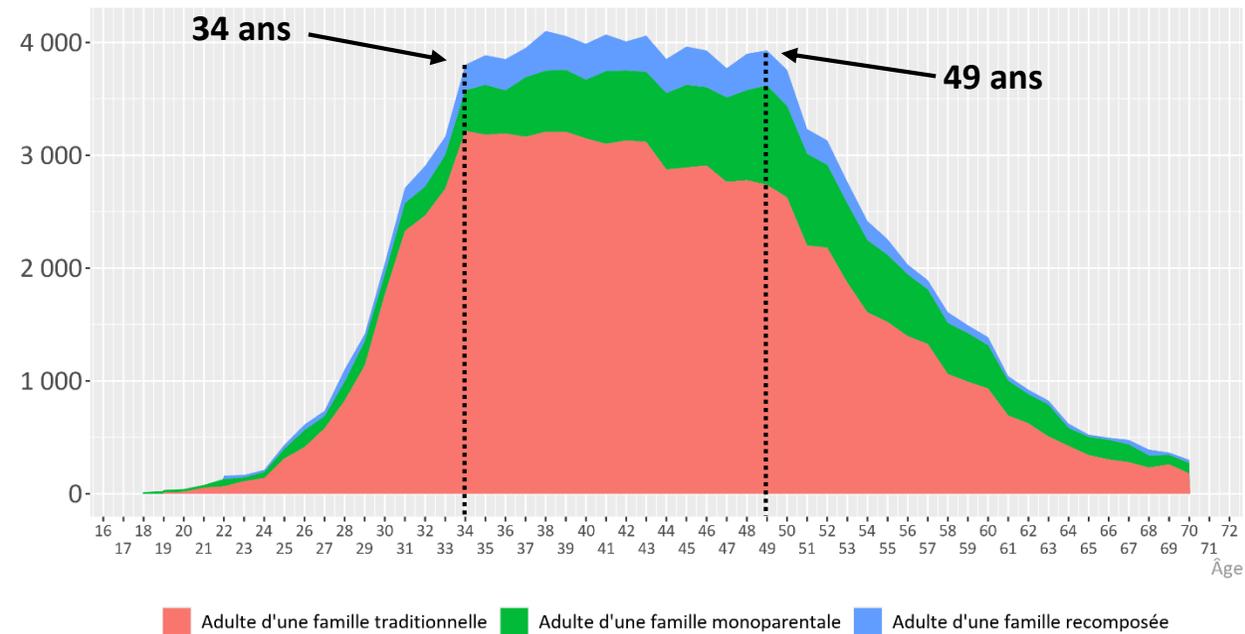


Source : Insee RP 2021 - Traitements Ville de Lyon-DDT

Les configurations familiales dans lesquelles vivent les enfants évolue fortement avec l'âge : le nombre de **ceux vivant dans une famille dite « traditionnelle »** décroît avec l'âge tandis que **ceux vivant dans une famille monoparentale** augmente, notamment du fait de la séparation du couple des parents (principale cause « d'entrée » dans la monoparentalité).

Les adultes de 18 à 70 ans par type de famille détaillé et par âge à Lyon en 2021

Champ : population des ménages



Source : Insee RP 2021 - Traitements Ville de Lyon-DDT

Les configurations familiales sont, en toute logique, également évolutives pour les parents, en suivant un même profil d'évolution selon l'âge.

➤ Définition

Une famille « traditionnelle » est constituée d'un couple vivant avec des enfants qui sont tous ceux du couple.

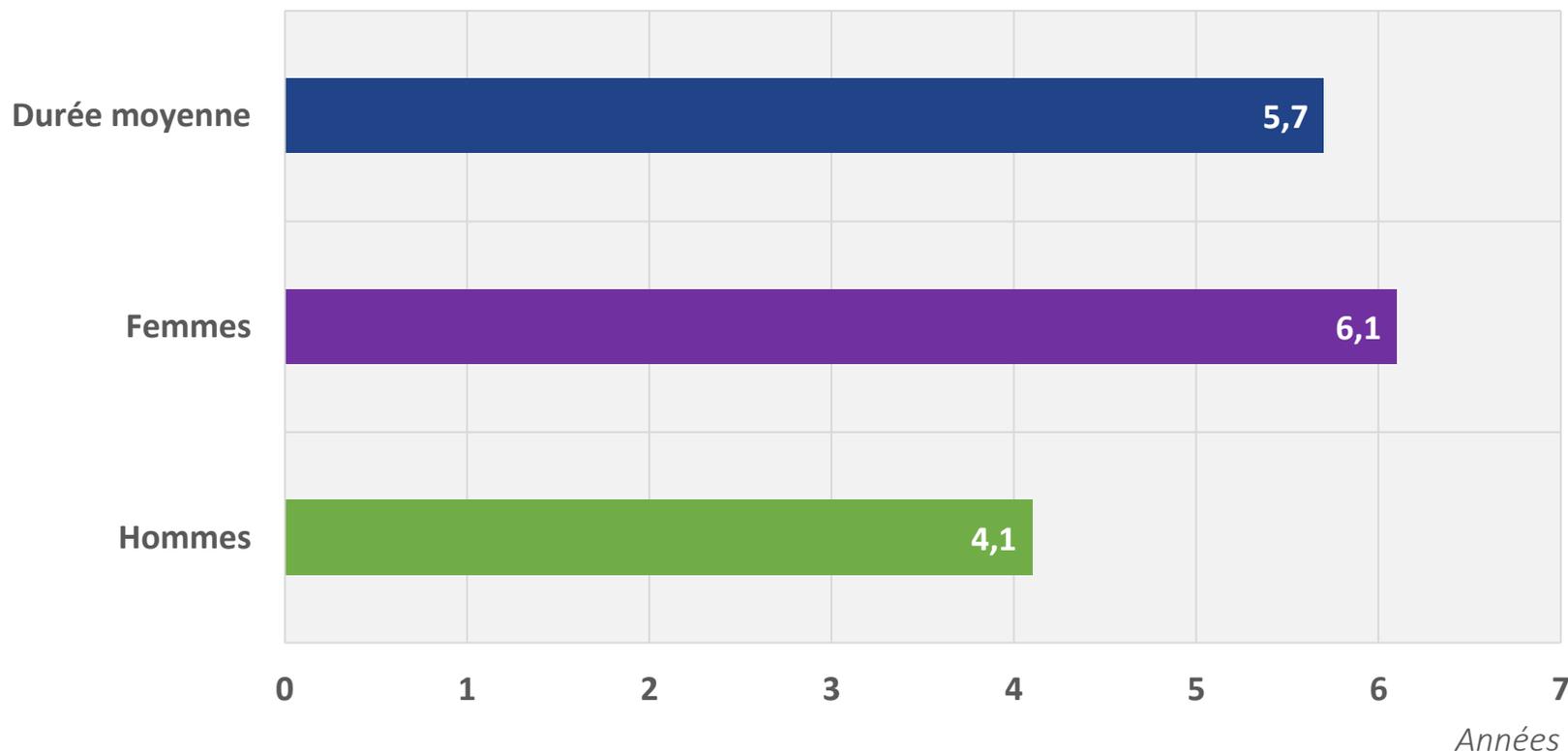
Une famille monoparentale est une famille dans laquelle le parent ne vit pas en couple avec une personne du logement.

Une famille recomposée est constituée d'un couple avec enfant(s) où au moins un enfant n'est pas celui du couple.



Les mères de famille monoparentale passent en moyenne davantage de temps en situation de monoparentalité que les pères

Durée moyenne passée par les parents en situation de monoparentalité (en années)



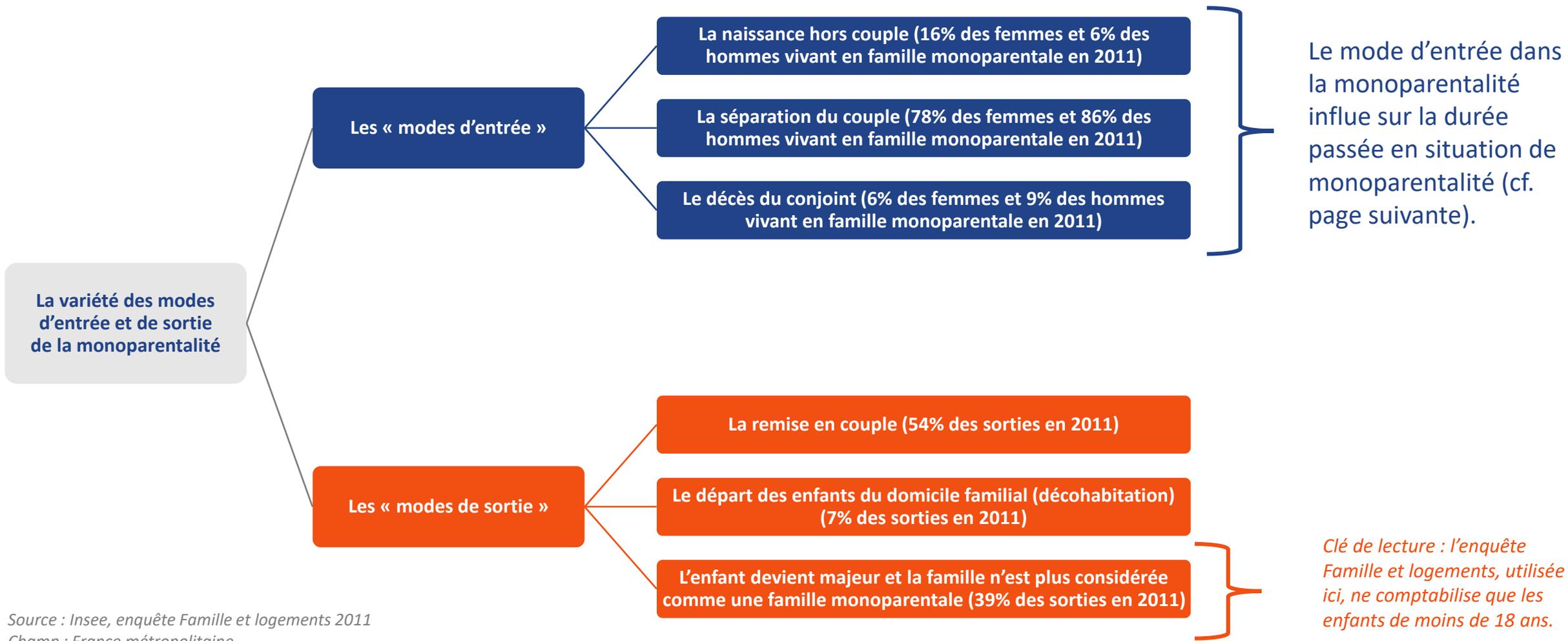
En 2011, la durée moyenne passée en situation de monoparentalité est de 5,7 ans (**6,1 ans pour les femmes**, **4,1 ans pour les hommes**).

Cette durée moyenne dépend fortement du mode d'entrée (cf. page suivante).

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011
Champ : familles monoparentales, France métropolitaine.



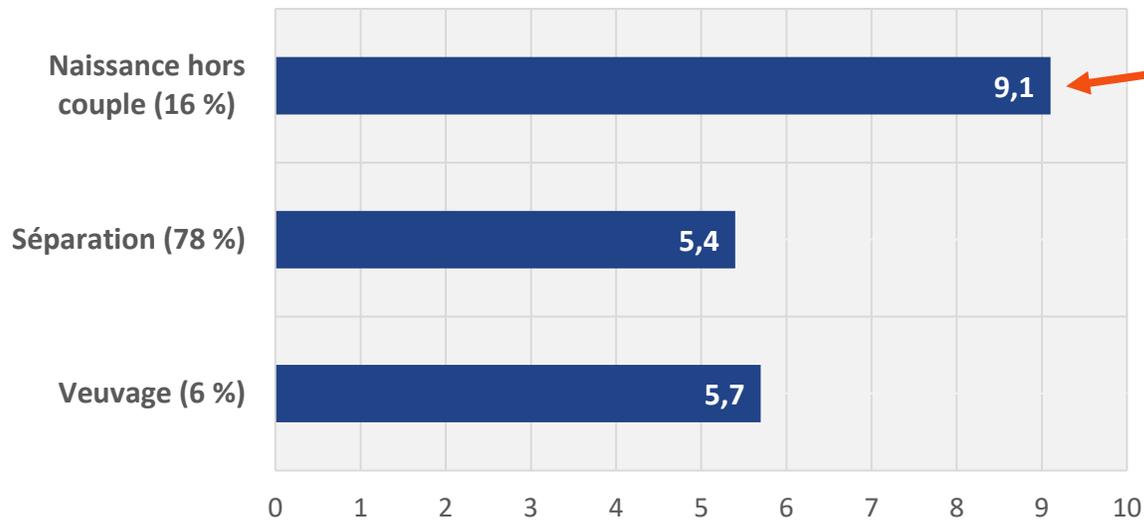
Une variété de modes d'entrée et de sortie, qui influe sur la durée passée en situation de monoparentalité



Source : Insee, enquête Famille et logements 2011
Champ : France métropolitaine.

Le mode d'entrée dans la monoparentalité : un facteur expliquant la durée moyenne passée en monoparentalité des femmes

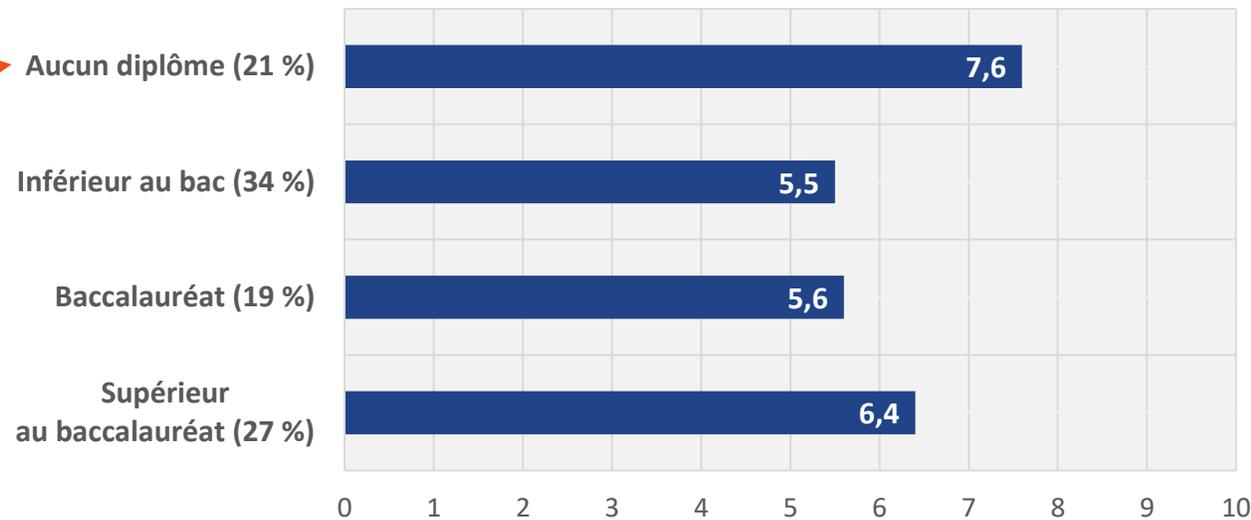
Estimation de la durée moyenne passée par les femmes en situation de monoparentalité selon la cause d'entrée en 2011



Source : Insee, Enquête famille et logements 2011. Champ : femmes, France métropolitaine.
Note : les pourcentages entre parenthèses donnent la proportion de chaque catégorie.

- La durée moyenne passée en situation de monoparentalité pour les femmes **dépend principalement du « mode d'entrée »**.
- Cela est apparait logique, au moins pour une part de l'explication, puisque la durée maximale de la monoparentalité dépend de l'âge du plus jeune des enfants au moment où la famille devient monoparentale.

Estimation de la durée moyenne passée par les femmes en situation de monoparentalité selon le niveau diplôme en 2011



Source : Insee, Enquête famille et logements 2011. Champ : femmes, France métropolitaine.
Note : les pourcentages entre parenthèses donnent la proportion de chaque catégorie.

- La durée moyenne passée en situation de monoparentalité est **plus longue pour les mères sans diplôme**. Néanmoins, cette durée moyenne ne s'élève pas linéairement selon le niveau de diplôme.
- En outre, **ne pas avoir de diplôme est plus fréquemment associé à une entrée dans la monoparentalité liée à une naissance hors couple** : en 2011, 20% des mères entrant dans la monoparentalité pour cette raison sont sans diplôme tandis que 11% d'entre elles ont un diplôme supérieur au baccalauréat (soit 2 fois moins souvent).



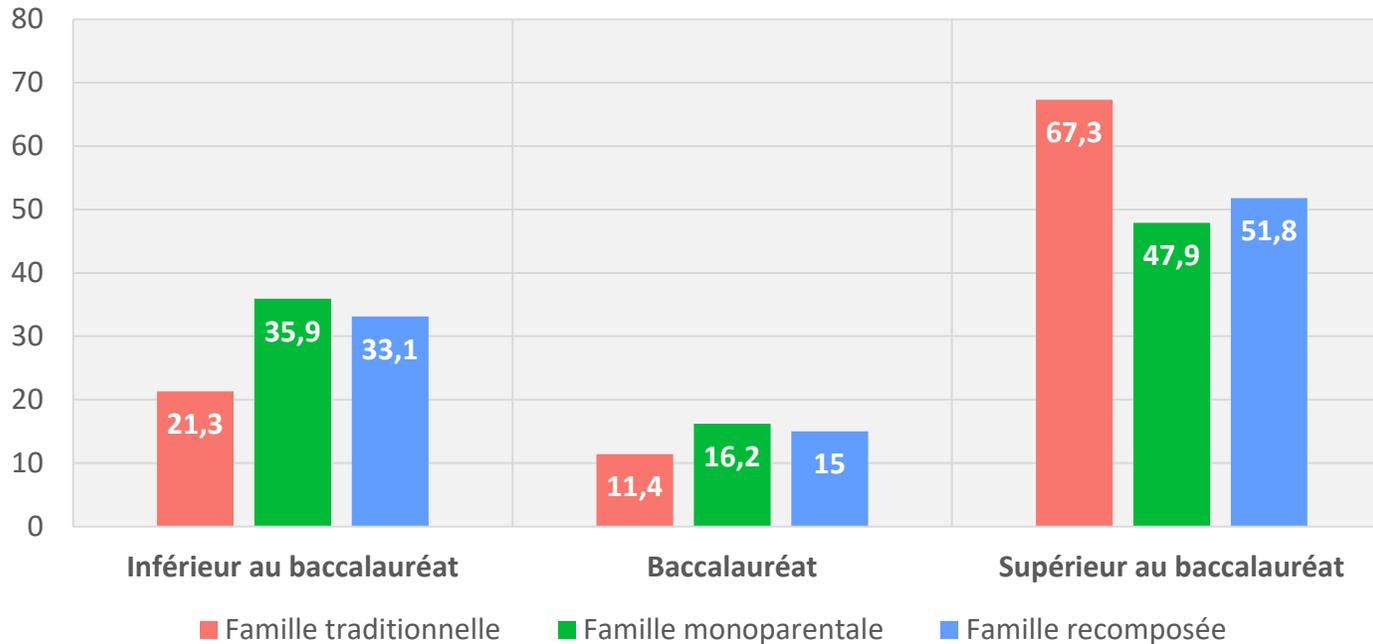
Les conditions de vie des familles monoparentales

DES CONDITIONS EN MOYENNE MOINS FAVORABLES



Des parents de familles monoparentales moins diplômés que ceux des familles « traditionnelles »

Niveau de diplôme des parents selon le type de famille en 2021 à Lyon (en %)

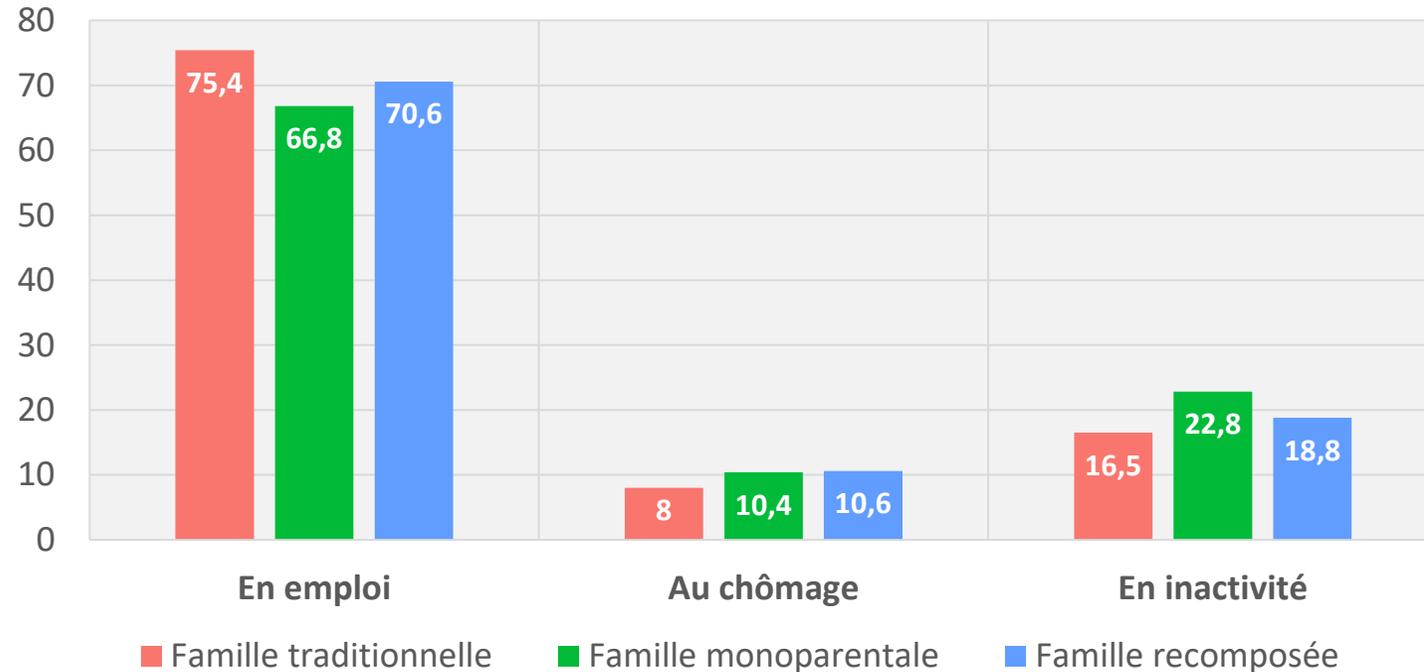


Source : Insee, RP 2021 – Traitements : Ville de Lyon-DDT.
Champ : ensemble des adultes des familles avec enfant(s).

- A Lyon, en 2021, les parents de famille monoparentale ont majoritairement un niveau de diplôme supérieur au baccalauréat (47,9%).
- Cette situation est nettement moins fréquente que pour les parents d'une famille « traditionnelle » (67,3%, écart de 19 points).
- En outre, plus d'un tiers des parents de famille monoparentale n'ont pas de diplôme ou un niveau inférieur au baccalauréat (35,9%).
- Cette situation est, à l'inverse, beaucoup plus fréquente que pour les parents de famille « traditionnelle » (21,3%, écart de 15 points).
- Par ailleurs, on observe également que la situation au regard du niveau de diplôme des parents de famille monoparentale est relativement proche de celle observée chez les parents de famille recomposée.

Des mères de familles monoparentales moins fréquemment en emploi que celles de familles « traditionnelles »

Situation d'activité des mères selon le type de famille en 2021 à Lyon (en %)



Source : Insee, RP 2021 – Traitements : Ville de Lyon-DDT.
Champ : ensemble des femmes non scolarisées adultes des familles avec enfant(s).

- A Lyon, en 2021, les mères de famille monoparentale sont moins souvent en emploi que les mères de famille « traditionnelle » (67% contre 75%).
- Elles sont également plus souvent au chômage que les mères de famille « traditionnelle ».
- Mais surtout, elles sont beaucoup plus souvent en inactivité : 23 % d'entre elles le sont, contre 16,5% des mères de famille « traditionnelle ».
- La situation d'activité des mères de famille recomposée est intermédiaire par rapport aux mères de famille « traditionnelle » et aux mères de famille monoparentale.



Des conditions d'emploi moins favorables des mères de famille monoparentale par rapport aux mères vivant en couple

- En 2018, à l'échelle nationale, les mères seules sont **plus fréquemment en CDD** que les mères en couple (16,7% contre 11,2%), d'après les données de l'Enquête emploi.
- Les mères de familles monoparentale ne sont pas davantage concernées par le temps partiel que les mères en couple (28,7% contre 31,6%).
- En revanche, **lorsque les mères de famille monoparentale sont à temps partiel, celui-ci est nettement plus fréquemment subi** que pour les mères en couple (40% contre 22%).
- Les mères seules sont aussi **surreprésentées dans les emplois faiblement qualifiés** (notamment dans les métiers auprès de jeunes enfants et dans l'aide à domicile), apportant **des niveaux de rémunération horaires faibles**.
- Elles sont particulièrement exposées, par leur forte présence dans les métiers de service, au développement des **emplois à horaires atypiques** (variables, faiblement prévisibles, tôt le matin ou tard le soir ou encore le week-end).

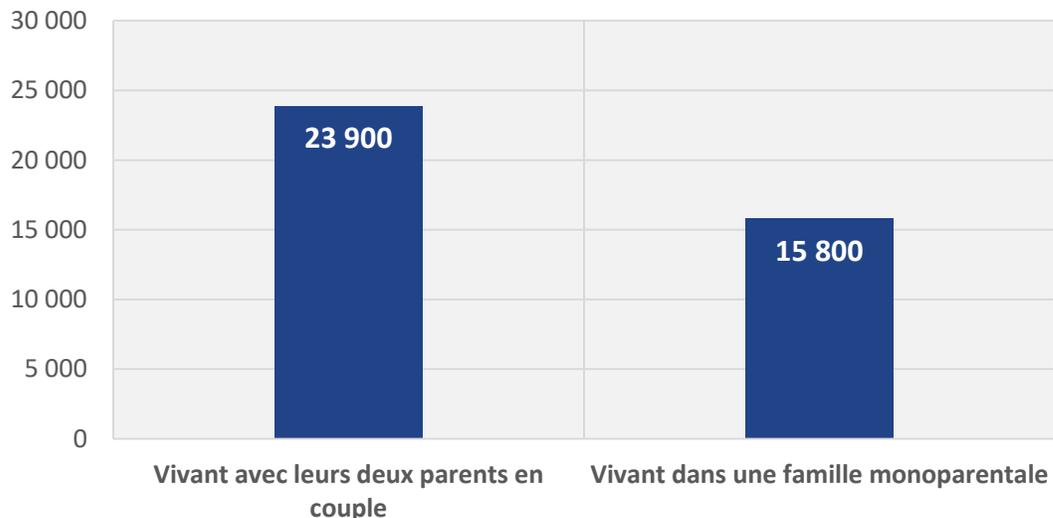


Remarque : ces données portent uniquement sur les femmes



Un niveau de vie moyen des enfants vivant en famille monoparentale inférieur à ceux vivant avec leurs parents en couple

Niveau de vie moyen par unité de consommation des enfants de moins de 18 ans selon le type de famille en 2018 (en euros)

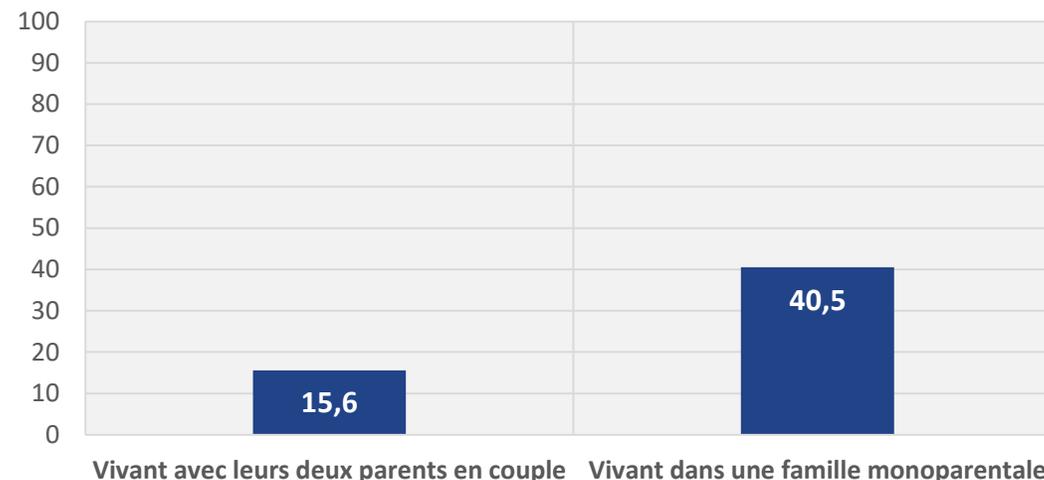


Source : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018
Champ : France métropolitaine, enfants de moins de 18 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante



Remarque : on raisonne ici en termes de pauvreté des enfants

Taux de pauvreté à 60% du niveau de vie médian par unité de consommation des enfants de moins de 18 ans selon le type de famille en 2018 (en %)



Source : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018
Champ : France métropolitaine, enfants de moins de 18 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante

- Le niveau de vie moyen des enfants vivant en famille monoparentale est nettement inférieur à celui des enfants vivant avec leurs deux parents en couple (8 100 euros de différence).
- Le taux de pauvreté des enfants de moins de 18 ans vivant en famille monoparentale est également nettement plus élevé que ceux vivant avec leurs deux parents en couple.

- Cette différence est de surcroît sous-estimée dans la mesure où le mode de calcul des niveaux de vie, fondé sur l'unité de consommation (UC)*, minimise les économies d'échelles réalisées au sein d'un couple.
- On sait par ailleurs que la pauvreté en condition de vie, mesurée par la privation matérielle et sociale, concerne 29 % des familles monoparentales contre 9 % des couples avec enfant(s).

***Le calcul des unités de consommation :**

1 UC pour le premier adulte du ménage
0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus
0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans



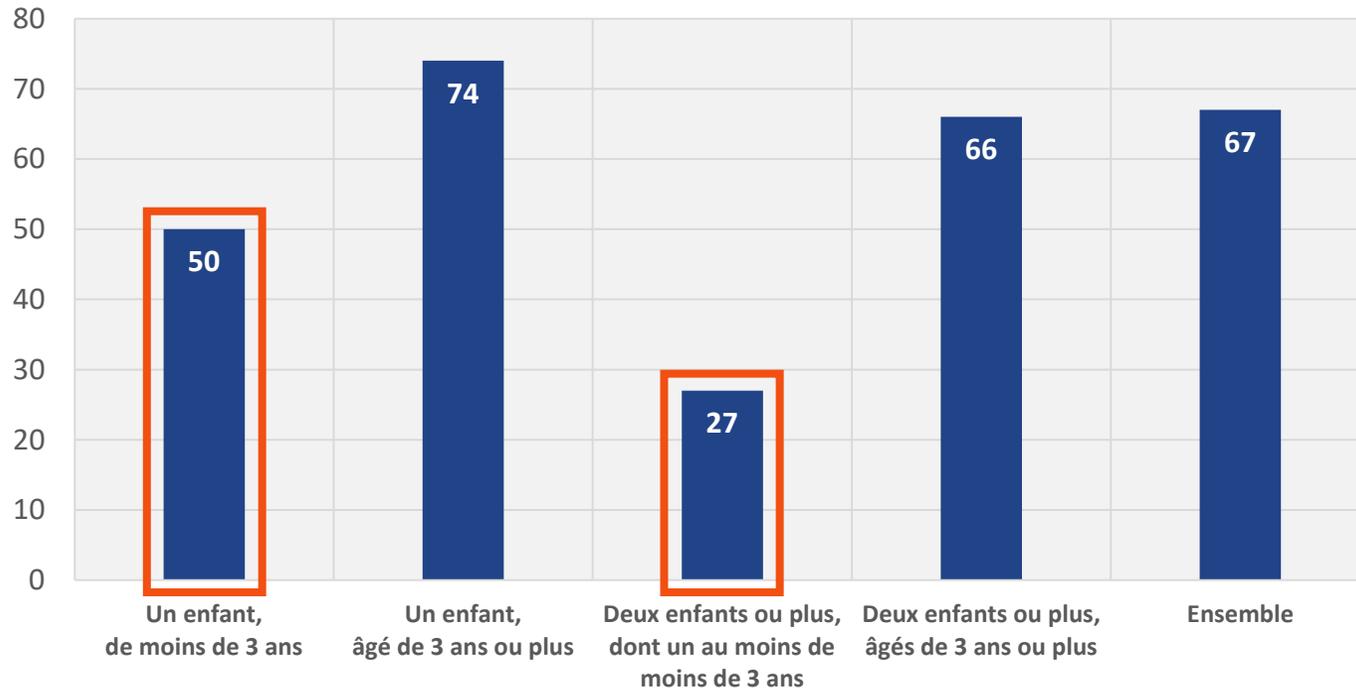
A light blue, stylized map of Lyon, France, showing the city's layout and the Rhône river. The map is composed of thin lines representing streets and boundaries.

Une diversité de situations au sein des familles monoparentales

LA PRÉSENCE DE JEUNES ENFANTS ET L'ABSENCE D'EMPLOI :
DES FACTEURS DE FRAGILITÉ PARTICULIÈREMENT MARQUÉS

Des mères de famille monoparentale nettement moins fréquemment en emploi lorsque leur(s) enfant(s) ont moins de 3 ans

Taux d'emploi des mères de famille monoparentale selon le nombre d'enfant(s) dans la famille en 2020 (en %)



Remarque : ces données portent uniquement sur les femmes

Source : Insee, Enquête Emploi 2020.

Champ : mères vivant avec au moins un enfant de moins de 18 ans, France hors Mayotte.

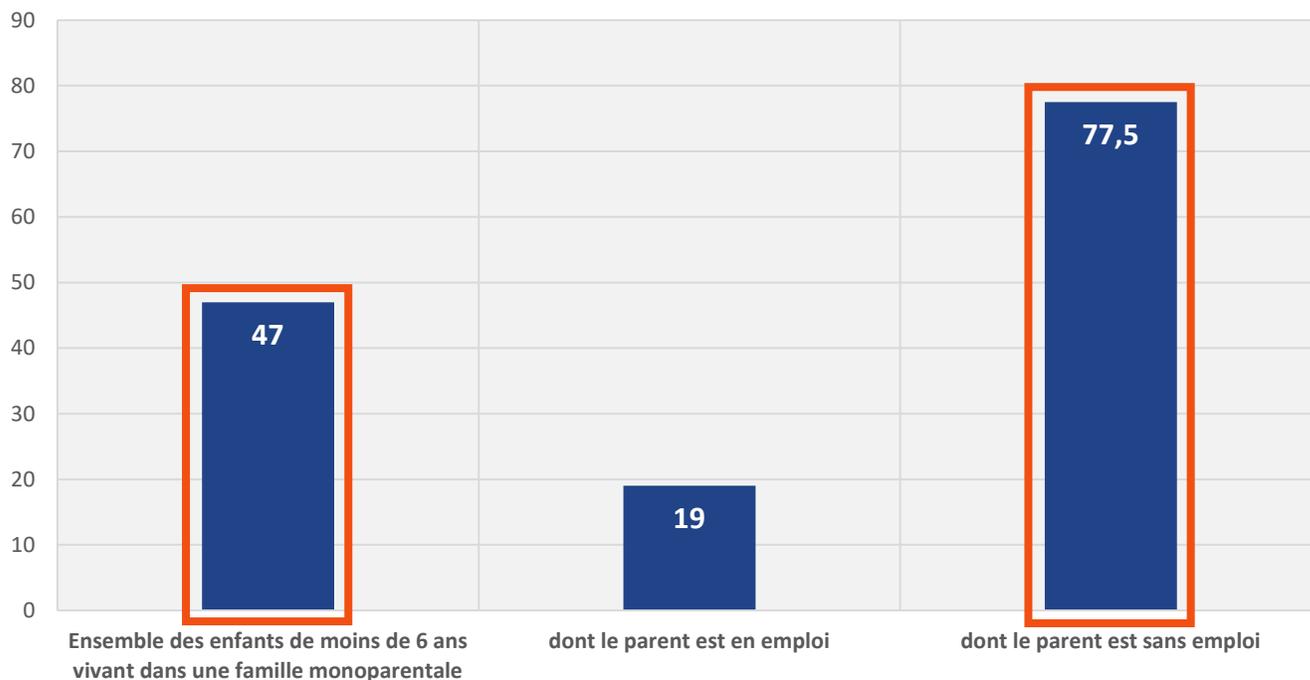
- La présence de jeunes enfants (moins de 3 ans) dans la famille influe fortement sur les possibilités d'accès au marché du travail des mères de famille monoparentale
- La moitié seulement (50%) des mères de famille monoparentale avec un jeune enfant de moins de 3 ans sont en emploi. Elles y accèdent nettement moins fréquemment que celles vivant en couple (73%, soit 23 points d'écart).
- Lorsqu'elles ont deux enfants, dont au moins un de moins de 3 ans, moins d'un tiers d'entre elles sont en emploi (27%).

👉 Une difficile conciliation des vies familiale et professionnelle

« La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle pour ces mères de jeunes enfants prendrait plus souvent la forme d'un retrait, au moins provisoire, de l'emploi, pour assurer elles-mêmes la garde de leurs enfants » (Algava et al., 2023, p. 41).

Des enfants de famille monoparentales fortement exposés à la pauvreté monétaire lorsque le parent n'a pas d'emploi

Taux de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian des enfants de moins de 6 ans vivant en famille monoparentale selon l'activité des parents en 2018



Remarque : on raisonne ici en termes de pauvreté des enfants

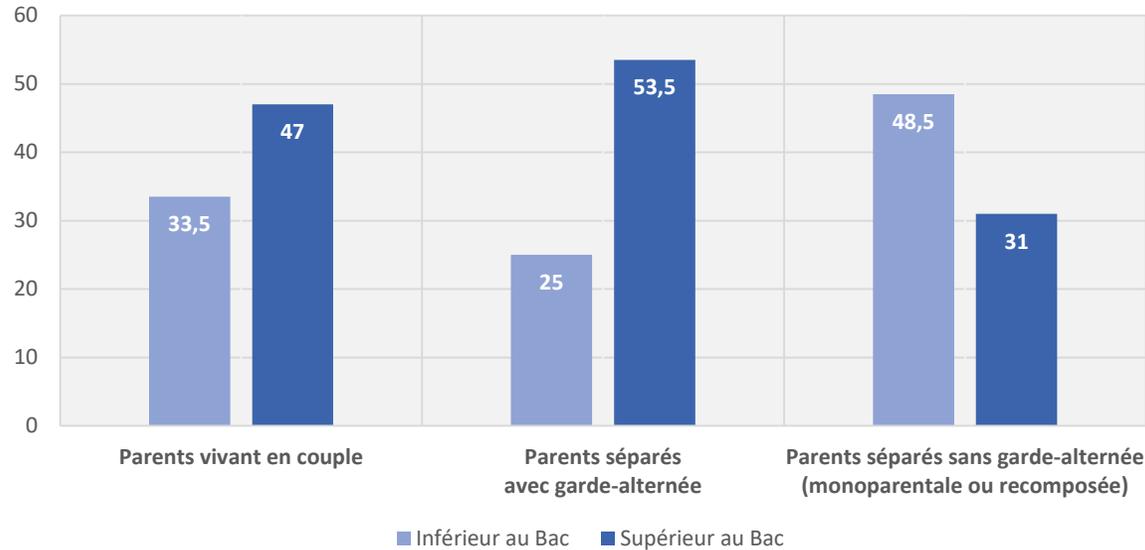
Source : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018
Champ : France métropolitaine, enfants de moins de 6 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante

- Les enfants de moins de 6 ans vivant au sein d'une famille monoparentale sont particulièrement exposés à la pauvreté monétaire : près d'un sur deux le sont (47%) alors que 17 % de ceux vivant avec leurs deux parents en couple le sont (30 points d'écart).
- La situation d'activité des parents joue un rôle important. En effet, lorsque le parent n'a pas d'emploi, ils sont plus de trois quarts à se trouver en situation de pauvreté monétaire (77,5%, contre 19% pour de ceux dont le parent est en emploi).
- Il est parallèlement à noter que la situation d'activité joue fortement sur l'exposition à la pauvreté monétaire également pour les enfants vivant avec leurs deux parents en couples lorsque ceux-ci ne sont pas en emploi : dans ce cas, près de 74 % des enfants concernés sont en situation de pauvreté monétaire.



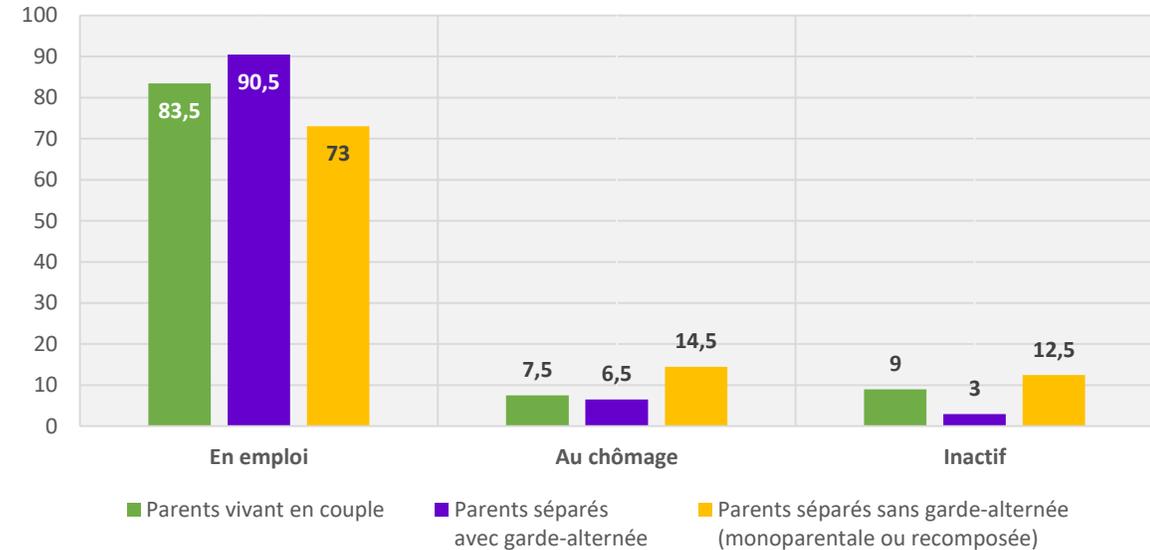
Des parents d'enfants en garde-alternée plus souvent diplômés et en emploi que les parents d'enfants non alternants

Niveau de diplôme des parents selon leur situation familiale en 2020 (en %)



Source : Insee, recensement 2020. Champ : parents d'enfants mineurs vivant en famille, France hors Mayotte.

Situation d'activité des parents selon leur situation d'activité en 2020 (en %)



Source : Insee, recensement 2020. Champ : parents d'enfants mineurs vivant en famille, France hors Mayotte.

- Lorsque les enfants sont en garde-alternée, la prégnance des difficultés – notamment financières – liées à la monoparentalité sont moins fortement ressenties que lorsque les enfants ne sont pas alternants.
- Cela s'explique notamment par le fait que les parents d'enfants alternant sont beaucoup plus fréquemment diplômés de l'enseignement supérieur que les parents dont l'enfant n'est pas alternant.
- De même, les parents d'enfants alternant sont plus fréquemment en emploi que les parents d'une famille monoparentale ou recomposée dont l'enfant n'est pas alternant. L'écart est plus fort chez les femmes (+22 pts) que chez les hommes (+13 pts).

Des politiques publiques de prise en compte de la monoparentalité

UN DÉVELOPPEMENT DES TRANSFERTS SOCIAUX ET FISCAUX DEPUIS LES ANNÉES 1970

L'évolution des politiques publiques de prise en compte de la monoparentalité depuis les années 1970

1970-1985 : la mise en place des piliers de la politique de soutien aux familles monoparentales

- Réformes de société : autorité parentale (1970), filiation (1972), interruption volontaire de grossesse (1975), divorce par consentement mutuel (1975)
- Lois sur le recouvrement public de la pension alimentaire (1972 et 1975)
- Création de la demi-part fiscale supplémentaire pour le parent isolé (1974)
- Création de l'allocation d'orphelin (1970), élargie en 1975, qui devient l'allocation de soutien familial (ASF) en 1984
- Création de l'allocation parent isolé (API) en 1976

1985-2010 : le développement des contreparties

- Création du revenu minimum d'insertion (RMI) en 1988
- Forte porosité du RMI avec l'API et basculement fréquent de l'API au RMI
- Développement, avec la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998, des incitations à la reprise d'activité des bénéficiaires (politique dite « d'activation »)
- Création du revenu de solidarité active (RSA), qui remplace le RMI (RSA socle) et l'API (RSA majoré)

Depuis 2010 : une approche par la lutte contre la pauvreté

- Majoration du plafond du Complément familial en 2024 puis augmentation progressive jusqu'en 2018
- Revalorisation de l'ASF de 25% entre 2014 et 2018
- Hausse du plafond de ressource pour bénéficier de l'allocation de base et de la prime de naissance pour les familles monoparentales en 2014
- Possibilité de cumul partiel de l'ASF et du CF avec le RSA en 2014
- Création de l'ASF différentielle en 2016
- Généralisation de l'intermédiation financière des pensions alimentaires en 2022



Différentes formes de prise en compte de la monoparentalité dans les transferts sociaux et fiscaux

➤ En matière de prestations familiales et sociales



	Prestation dédiée	Majoration des plafonds	Majoration des montants	Majoration de durée
Allocations familiales (AF)				
Complément familial (CF)		X		
Allocation de soutien familial (ASF)	X			
Allocation de rentrée scolaire (ARS)				
Prime à la naissance et à l'adoption		X		
Allocation de base		X		
Complément de libre choix du mode de garde (CMG)		X	X	
Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)				X
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)			X	
Allocation journalière de présence parentale (AJPP)		X	X	
Revenu de solidarité active (RSA)		X	X	
Prime d'activité		X	X	

➤ En matière fiscale



En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, les parents isolés qui supportent à titre exclusif ou principal la charge d'au moins un enfant, bénéficient d'une demi-part supplémentaire.

Cela qui conduit à réduire le montant des impôts dus pour les parents isolés imposables ou qui le seraient en l'absence de cette demi-part.

Alors que pour un couple, le premier enfant représente une demi-part, pour un parent isolé, l'enfant va représenter une part entière.

Le barème des parts pour les parents isolés est le suivant :

- Parent isolé avec 1 enfant à charge : 2 parts fiscales.
- Parent isolé avec 2 enfants à charge : 2,5 parts fiscales.
- Parent isolé avec 3 enfants à charge : 3,5 parts fiscales.

À partir du 3e enfant, chaque enfant compte pour 1 part.

À noter : l'avantage en impôt est divisé par 2 en cas de résidence alternée entre les deux parents.



À retenir



Une attention à porter aux multiples définitions de la monoparentalité : l'enjeu d'une approche dynamique

- Une définition de la monoparentalité d'apparition relativement récente (années 1970 en France) dont les contours diffèrent selon l'approche retenue, statistique ou juridique, malgré des points communs.
- Dans l'approche statistique, la manière de comptabiliser les familles, y compris monoparentales, varie selon les sources de données et les critères de calcul mobilisés, ce qui nécessite une attention spécifique.
- L'approche statistique des familles monoparentales tend à donner d'elles une image « fixe », alors même qu'elles recouvrent une diversité de situations que seule la mobilisation de diverses sources quantitatives et qualitatives permet d'appréhender.
- En particulier, la fréquence de la monoparentalité dans le cycle de vie évolue selon l'avancée en âge des enfants et des parents, et la durée passée en monoparentalité dépend du « mode d'entrée » (naissance hors couple, séparation, veuvage).



Près d'un lyonnais sur dix vit dans une famille monoparentale, plus fréquemment en quartier prioritaire

- A Lyon en 2021, on comptabilise 21 100 familles monoparentales qui représentent une population de près de 55 000 individus (parents et enfants compris)
- Le poids démographique des individus vivant dans une famille monoparentale est plus marqué dans les quartiers prioritaires ou à proximité.
- En termes d'évolution, si le nombre de familles monoparentales augmente moins rapidement à Lyon qu'à l'échelle nationale entre 2010 et 2021 (+13% contre +24%), en revanche, le nombre de personnes vivant au sein d'une famille monoparentale (parents et enfants compris) y augmente plus rapidement que l'ensemble de la population sur la même période (+15% contre +7%).



Des conditions de vie en moyenne moins favorables, surtout en présence de jeunes enfants

- A Lyon comme à l'échelle nationale, les parents des familles monoparentales, très majoritairement des mères, sont à la fois moins diplômés que les parents vivant en couple, mais aussi moins souvent en emploi et nettement plus souvent en inactivité.
- Même en emploi, les mères de familles monoparentales sont dans une situation moins favorable (temps partiel subi, emplois peu qualifiés à faible rémunération horaire, horaires de travaux dits « atypiques » notamment).
- Les difficultés rencontrées sont d'autant plus fortes lorsque les familles monoparentales élèvent des jeunes enfants (moins de 3 ans).
- Les enfants vivant en famille monoparentale sont en outre particulièrement exposés à la pauvreté monétaire, mais aussi en condition de vie.
- Il est à noter, en revanche, que les difficultés sont nettement moins fortement ressenties par les parents séparés ayant leur(s) enfant(s) en garde-alternée : ils sont plus souvent diplômés et en emploi que l'ensemble des parents.

